



N° 85-211-XIF au catalogue

Services correctionnels pour adultes au Canada 1998-1999



Centre canadien de la statistique juridique



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, numéro sans frais 1 800 387-2231, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-9023).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 85-211-XIB au catalogue est publié annuellement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada et est offert au prix de 28 \$ CA. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires à www.statcan.ca, sous la rubrique Produits et services.

Ce produit est aussi disponible en version imprimée par l'entremise du service d'Impression sur demande, au prix de 59 \$ CA. Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire
États-Unis	6 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA

Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

La version imprimée peut être commandée par

- Téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- Télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- Courriel **order@statcan.ca**
- Poste
Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Services correctionnels pour adultes au Canada 1998-1999

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2000

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2000

N° 85-211-XIF au catalogue
ISSN 1480-851X

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes Conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans cette publication de Statistique Canada :

- .. nombres indisponibles.
- ... n'ayant pas lieu de figurer.
- néant ou zéro.
- nombres infimes.
- ^e estimation.
- ^r nombres rectifiés.

Préface

La production de données statistiques juridiques à l'échelle nationale est le résultat d'une collaboration entre l'administration fédérale et les provinces/territoires. Le présent rapport est le fruit de la collaboration entre les représentants des organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes de l'ensemble du Canada.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration du présent document en nous fournissant de l'information ainsi que celles qui continuent d'aider et de conseiller le personnel du Programme des services correctionnels.

Note aux utilisateurs : Il s'agit de la dernière diffusion de la présente publication dans le format actuel. À l'avenir, les données seront diffusées sous forme d'un *Juristat* élargi par le biais de l'Internet et renfermera des faits saillants d'intérêt élevé, alors que des tableaux standard en version électronique présenteront le reste de l'information que renferme le présent rapport.

Demande de renseignements

Tous commentaires ou demandes de renseignements concernant cette publication doivent être adressés au :

Centre canadien de la statistique juridique
Information et services à la clientèle
Statistique Canada
19^e étage, Immeuble R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9023
Sans frais : 1-800-387-2231
Télécopieur : (613) 951-6615

Table des Matières

	Page
Introduction	7
 Tableaux national	
Tableau sommaire 1. Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total des admissions aux services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux	12
Tableau sommaire 2. Nombre d'admissions à la détention provinciale/territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 1998-1999	13
Tableau sommaire 3. Nombre d'admissions/inscriptions à la surveillance communautaire provinciale/territoriale et fédérale, 1998-1999	14
Tableau sommaire 4. Compte quotidien moyen de contrevenants en détention provinciale/territoriale et fédérale, 1998-1999	15
Tableau sommaire 5. Compte moyen de contrevenants sous surveillance communautaire, 1998-1999	15
Tableau sommaire 6. Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux pour adultes	16
Tableau sommaire 7. Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux/territoriaux et fédéraux	16
 Tableaux provincial/territorial	
Tableau 1. Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité	18
Tableau 2. Personnel, selon certaines catégories, 1998-1999	19
Tableau 3. Total des dépenses d'exploitation, selon l'organisme gouvernemental provincial/territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale	20
Tableau 4. Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux/territoriaux	21
Tableau 5. Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux/territoriaux - Compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu	22
Tableau 6. Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon le statut du détenu	23
Tableau 7. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon l'infraction la plus grave	24
Tableau 8. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée totale de la peine	26
Tableau 9. Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial/territorial, selon le statut à l'admission, 1998-1999	28

Table des Matières – suite

	Page
Tableaux provincial/territorial – fin	
Tableau 10. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu	29
Tableau 11. Libérations de personnes condamnées et prévenues des établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée du séjour, 1998-1999	30
Tableau 12. Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux/territoriaux	31
Tableau 13. Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire	32
Tableau 14. Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire	33
Tableau 15. Durée de l'ordonnance de probation	34
Tableau 16. Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave	36
Tableau 17. Âge des contrevenants à l'admission à la probation	37
Tableau 18. Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant	38
Tableau 19. Décès des contrevenants provinciaux/territoriaux, selon la cause du décès	39
Tableau 20. Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles	40
Tableaux fédéral	
Tableau 21. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 1998-1999	42
Tableau 22. Total des dépenses fédérales	42
Tableau 23. Total des dépenses d'exploitation fédérales, selon le secteur de service principal (en dollars courants)	42
Tableau 24. Données sur le personnel du Service correctionnel Canada en 1998-1999	43
Tableau 25. Coût quotidien moyen par détenu fédéral	43
Tableau 26. Années-personnes utilisées par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1998-1999	43
Tableau 27. Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux	44
Tableau 28. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission	44
Tableau 29. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission	45
Tableau 30. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions	46
Tableau 31. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant	48
Tableau 32. Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération	50

Table des Matières – fin

	Page
Tableaux fédéral -fin	
Tableau 33. Décès de détenus fédéraux	51
Tableau 34. Évadés des établissements fédéraux	51
Tableau 35. Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération	52
Tableau 36. Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada	52
Tableau 37. Comptes moyen – Population fédérale et provinciale/territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région	53
Tableau 38. Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles	54
Tableau 39. Résultat fédéral des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération	55
Tableau 40. Résultat provincial/territorial des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération	56
Tableau 41. Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles après la libération d'office	57
Tableau 42. Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale	58
Annexes	
Annexe A. Estimations de la population du Canada et des provinces/territoires selon le sexe, au 1 ^{er} juillet, 1996 à 1998	60
Annexe B. Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe au 1 ^{er} juillet 1998	61
Annexe C. Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province/le territoire, 1998-1999	62
Annexe D. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 1998-1999	63
Méthodologie	64
Glossaire	64

Introduction

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a été constitué en juin 1981 à titre de projet fédéral-provincial-territorial voué à la production de statistiques et de données nationales sur le système judiciaire canadien. Le programme des services correctionnels du CCSJ recueille et diffuse des renseignements décrivant le fonctionnement et la prestation des services correctionnels pour adultes et adolescents au Canada.

Les données présentées dans les tableaux qui suit ont trait aux services qu'offrent les organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes dans chacun des secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, de même qu'au niveau fédéral.¹ Les données dans ce rapport examine le nombre de contrevenants, les caractéristiques de ceux-ci ainsi que les ressources engagées tant pour les services de détention que pour les services de surveillance communautaire.

Il importe de signaler que ces données ne visent que les services correctionnels pour adultes et qu'il inclut toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Au Canada, la plupart des personnes qui commettent une infraction avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans relèvent du système de justice pour la jeunesse et sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (dans des cas exceptionnels, une personne âgée de moins de 18 ans peut être jugée et condamnée comme adulte). Les enfants de moins de 12 ans ne font pas l'objet de poursuites pénales au Canada. Ce rapport ne comprend pas de données sur les services correctionnels relativement aux enfants et aux adolescents.

MANDATS DES SERVICES CORRECTIONNELS

Les services correctionnels au Canada chapeautent les six grands secteurs de responsabilités suivants : (1) la détention provisoire; (2) les peines de détention; (3) les condamnations avec sursis; (4) la probation; (5) la libération conditionnelle; (6) les commissions de libérations conditionnelles.

(1) Personnes prévenues

Les services correctionnels provinciaux et territoriaux s'occupent des personnes accusées d'une infraction et renvoyées sous garde (personnes prévenues) par le tribunal en attendant sa prochaine comparution. Ces personnes n'ont pas été condamnées à une peine, mais elles peuvent être détenues pour bon nombre de raisons (p. ex., lorsqu'il y a un risque qu'elles ne se présentent pas au tribunal à la date fixée, lorsqu'elles présentent un danger pour elles-mêmes ou pour d'autres, lorsqu'il y a un risque de récidive). Dans des circonstances normales, il incombe à la Couronne de faire valoir les motifs justifiant le renvoi sous garde de l'accusé. Si ces motifs ne peuvent être établis, la personne prévenue obtient sa mise en liberté provisoire par voie judiciaire en attendant sa prochaine comparution devant le tribunal. Toutefois, si l'accusé commet un acte criminel pendant qu'il est en liberté provisoire par voie judiciaire relativement à un

autre acte criminel, il a la charge de faire valoir les motifs justifiant sa mise en liberté.

Pour déterminer la peine à infliger, le juge peut tenir compte de la période qu'un accusé a passée sous garde. Il n'est donc pas rare qu'un contrevenant reçoive une sentence «peine purgée». Cela se produit le plus souvent lorsque l'accusé est demeuré sous garde pendant une période plus longue ou pour la même durée que la peine qui serait normalement imposée par le juge. Aux fins des registres, les commis aux dossiers dans les établissements inscrivent une durée d'une journée pour de telles peines ou «libéré à la cour». Pour cette raison, le présent rapport renferme des distributions des peines moins longues qu'elles ne le sont en réalité.

(2) Peines de détention

Les organismes de services correctionnels sont responsables de l'administration des décisions rendues par le tribunal (à l'exception des amendes). Lorsqu'un accusé a été déclaré coupable, la décision effective est à la discrétion du juge qui préside le tribunal. Le *Code criminel* prévoit des peines maximales pour la plupart des infractions et aussi des peines minimales pour certaines infractions. Au Canada, la peine maximale est rarement infligée. En général, le juge consultera le Procureur de la couronne et l'avocat de la défense pour rendre une décision. Dans certains cas, il peut demander un *rapport présentenciel* (RPS). Le RPS est préparé par un agent de probation et vise à informer le juge au sujet du mode de vie de l'accusé, de sa situation vis-à-vis de l'emploi ainsi qu'à d'autres circonstances. Lors de la détermination de la peine, le juge tient compte de divers facteurs concernant l'infraction, du tort causé à la victime et de certaines caractéristiques de l'accusé. Au Canada, le recours à l'incarcération se limite habituellement aux contrevenants qui ont commis des infractions très graves et aux récidivistes. Il y a toutefois des exceptions à la règle. À l'Île-du-Prince-Édouard la plupart des conducteurs reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies purgent une peine d'emprisonnement.

Il arrive assez souvent qu'un contrevenant soit condamné pour plusieurs infractions lors d'une seule décision de la cour. Le juge peut alors demander que les peines soient purgées de façon consécutive ou concurrente (une après l'autre). Cette pratique fait que l'on attache de l'importance à la «peine totale» (c'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées).

Le *Code criminel* stipule que toutes les personnes condamnées à une peine totale de deux ans ou plus doivent être emprisonnées dans un pénitencier fédéral. Au Canada, tous les pénitenciers relèvent du Service correctionnel Canada (SCC). Tous les contrevenants sous responsabilité fédérale sont d'abord admis dans un établissement provincial ou territorial afin de leur permettre d'exercer leur droit d'appel de la condamnation ou de la sentence. Un avis d'appel doit normalement être déposé dans un délai de 30 jours suite à

¹ Pour l'analyse de ces données, s'il vous plaît référer au Juristat «Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999» (n^o. 85-002-XIF au catalogue, vol. 20, n^o. 3).

l'imposition de la sentence. Les contrevenants fédéraux peuvent déposer dans un délai de 15 jours, un avis d'appel avant d'être transférés à un pénitencier fédéral. Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui renoncent à leur droit d'appel seront ensuite transférés dans un pénitencier fédéral pour purger leur peine.

Les contrevenants qui sont condamnés à une peine totale d'emprisonnement de moins de deux ans relèvent exclusivement des services correctionnels provinciaux ou territoriaux. De plus, les contrevenants qui ont omis de payer une amende imposée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'une durée prévue par la loi en question. Les détenus emprisonnés uniquement pour défaut de paiement d'une amende peuvent réduire la durée de leur peine en acquittant par la suite une partie de l'amende.

Les peines discontinues peuvent être assorties d'ordonnances de probation et sont normalement purgées durant les fins de semaines ou les autres jours spécifiés. De tels privilèges sont normalement accordés uniquement pour leur permettre de conserver leur emploi ou d'assumer leurs responsabilités familiales.

(3) CONDAMNATION AVEC SURSIS

Introduit comme une nouvelle décision avec la proclamation du loi C-41, la condamnation avec sursis permet à un contrevenant condamné à une peine d'emprisonnement de purger sa peine sous surveillance au sein de la collectivité. Les condamnations avec sursis peuvent être imposées selon le bon vouloir du juge qui préside l'audience, sous réserve de certaines restrictions. Tout d'abord, il ne doit pas s'agir d'une infraction pour laquelle une peine minimale d'emprisonnement est prévue. En deuxième lieu, la peine minimale qui aurait été normalement infligée doit être de moins de deux ans. En dernier lieu, le tribunal doit être convaincu que l'imposition d'une condamnation avec sursis ne mettra pas en danger la sécurité du public. L'objectif est de fournir aux personnes qui commettent des infractions de moindre gravité des solutions de rechange efficaces, moins onéreuses et axées sur la communauté et de permettre que le peu de ressources disponibles servent à l'incarcération et au traitement des auteurs de crimes plus graves.

Tout comme dans le cas d'une ordonnance de probation, l'ordonnance de condamnation avec sursis renferme des conditions obligatoires. Parmi celles-ci, signalons l'obligation de rester dans le ressort du tribunal et de se présenter à un agent de surveillance selon les modalités précisées. D'autres conditions peuvent exiger que le contrevenant s'abstienne de consommer de l'alcool ou qu'il exécute des travaux communautaires. En cas de manquement aux conditions imposées, le contrevenant peut être forcé de comparaître de nouveau devant le tribunal, et le juge pourra mettre fin à la condamnation avec sursis et condamner le contrevenant à un établissement de détention pour purger la peine originale d'emprisonnement en entier ou en partie.

Bien que la création de la condamnation avec sursis soit encore trop récente (septembre 1996) pour en connaître l'incidence sur les populations correctionnelles provinciales/territoriales, au cours de la dernière année, 22 000 adultes ont commencé à purger une peine d'emprisonnement avec sursis dans la collectivité. Même si le nombre d'admissions de personnes condamnées à un établissement provincial/

territorial pour la même période a diminué, il serait prématuré de conclure que cette baisse est principalement attribuable aux condamnations avec sursis.

(4) Probation

Le tribunal peut émettre une ordonnance de probation à l'endroit d'un condamné à titre de seule peine ou en conjonction avec une autre, une peine de détention par exemple.

En effet, la probation est une condamnation avec sursis qui peut ou non faire l'objet d'une surveillance par un agent de probation. Une ordonnance de probation non assortie d'une condition de surveillance n'est pas normalement portée à l'attention des autorités correctionnelles. Dans le présent rapport, le terme «probation» signifie uniquement la probation sous surveillance. Les ordonnances de probation sont souvent assorties de la condition de dédommager la victime et d'une ordonnance de services communautaires (OSC). Si le contrevenant ne se conforme pas aux conditions d'une ordonnance de probation, il peut faire l'objet d'autres sanctions.

(5) Libération sous condition

La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de «mise en liberté sous condition» est un aspect important du programme correctionnel. Le recours à ces divers mécanismes permet d'assurer la protection de la société au moyen d'un régime de surveillance des contrevenants dans la collectivité par les autorités correctionnelles.

En novembre 1992, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (projet de loi C-36) est entrée en vigueur, remplaçant ainsi la *Loi sur la libération conditionnelle* et la *Loi sur les pénitenciers*. Le pouvoir d'accorder la libération conditionnelle, auparavant prévu par la *Loi sur la libération conditionnelle*, est maintenant énoncé dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et dans la législation provinciale/territoriale respective.

La surveillance des personnes libérées sous condition est gérée par les systèmes correctionnels fédéraux et provinciaux/ territoriaux. La libération sous condition est exercé par les autorités correctionnelles dans les systèmes provinciaux et territoriaux. Au niveau fédéral, la responsabilité concernant les permissions de sortir est partagée entre la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

Voici les mécanismes de mise en liberté sous condition au Canada :

- **La permission de sortir** autorise les contrevenants à quitter l'établissement pour prendre part à certains besoins. Les contrevenants peuvent obtenir une permission de sortir *avec surveillance* ou *sans surveillance* de façon régulière pour rendre visite à leur famille, obtenir des soins médicaux, participer à des programmes de réadaptation, rencontrer d'autres personnes, ou pour des raisons humanitaires. Le projet de loi C-36 définit les raisons pour lesquelles une permission de sortir peut être accordée aux contrevenants fédéraux.

- La **semi-liberté** est accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle offre aux contrevenants la possibilité de participer à des activités communautaires courantes. Normalement, les contrevenants habitent dans un établissement correctionnel ou un établissement résidentiel communautaire et sont libérés dans la collectivité pour une période spécifiée durant la journée. La semi-liberté est aussi accordée aux contrevenants afin de les préparer à la libération conditionnelle totale et à la libération d'office.
- La **libération conditionnelle totale** est une forme de mise en liberté sous condition accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle permet aux contrevenants de purger une partie de leur peine dans la collectivité. Dans tous les cas, les contrevenants sont placés sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle et doivent respecter certaines conditions visant à réduire les risques de récidive et à faciliter leur réinsertion sociale.
- La **libération d'office** permet à la plupart des contrevenants condamnés sous responsabilité fédérale et n'ayant pas obtenu de libération conditionnelle de purger le dernier tiers de leur sentence sous surveillance dans la collectivité selon les mêmes conditions de libération que celles imposées aux contrevenants à qui on a accordé une libération conditionnelle totale.

(6) Commissions de libération conditionnelle

La dernière responsabilité des services correctionnels pour adultes vise l'administration des commissions de libération conditionnelle. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique administrent leurs propres commissions des libérations conditionnelles dont relèvent les contrevenants détenus dans leurs établissements provinciaux. La Commission nationale des libérations conditionnelles s'occupe de toutes les personnes condamnées à purger une peine dans un pénitencier (c'est-à-dire une peine de deux ans ou plus) et des personnes détenues dans les établissements de détention provinciales et territoriales où il n'y a pas de commission provinciale/territoriale.

Les commissions des libérations conditionnelles sont des tribunaux administratifs investis de pouvoirs en matière d'octroi, de refus, de cessation ou de révocation de la liberté conditionnelle à l'égard de détenus sous leur responsabilité. La Commission nationale des libérations conditionnelles a également le pouvoir de faire cesser ou de révoquer la «liberté d'office», de détenir certains contrevenants et d'accorder des permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance à certains contrevenants détenus dans les pénitenciers.

MESURES DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES CORRECTIONNELS : ADMISSIONS ET COMPTES MOYENS

Normalement, deux indicateurs différents ont été utilisés pour décrire l'utilisation des services correctionnels : i) le nombre annuel d'«admissions» à des établissements correctionnels ou des programmes de surveillance communautaire (que l'on nomme également «inscription» dans le cadre des programmes communautaires), et ii) le «compte moyen» des détenus incarcérés ou purgeant une peine dans la collectivité à un moment donné.

Les données sur les admissions sont recueillies lorsque le contrevenant entre à l'établissement, et portent habituellement sur les éléments suivants :

- la durée totale de la peine;
- l'âge du contrevenant;
- le sexe du contrevenant;
- l'origine ethnique (Autochtone/non-Autochtone); et
- l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné (il peut y en avoir plusieurs).

Même si les données sur les admissions décrivent et mesurent les changements survenus dans le volume des causes des organismes correctionnels au cours d'une période donnée, elles n'indiquent pas le nombre de personnes qui utilisent les services correctionnels. Même s'il est important de contrôler la charge de travail associée à chaque particulier, il importe tout autant d'être en mesure de compter le nombre total des contrevenants responsables de la charge de travail des admissions.

Le «dénombrement des détenus» est une autre mesure utilisée par les services correctionnels pour décrire le nombre de détenus incarcérés ou purgeant une peine au sein de la communauté à un moment précis. Les dénombrements constituent un indicateur opérationnel important pour les gestionnaires d'établissements correctionnels et ils servent d'indicateurs officiels de l'utilisation de la capacité d'accueil des établissements. Les agents des services correctionnels s'adonnent au dénombrement quotidien des détenus dans leur établissement, au moins à tous les changements de poste, et au dénombrement mensuel des contrevenants sous surveillance communautaire. Par conséquent, une personne condamnée à vingt-cinq années d'emprisonnement pour avoir commis un meurtre en 1990 aurait été comptée dans les données carcérales de 1996-1997 puisqu'elle serait toujours sous garde le jour ou le mois où a eu lieu le dénombrement. Toutefois, cette même personne ne ferait pas partie des données des admissions pour l'exercice 1996-1997, son admission en prison ayant eu lieu plusieurs années auparavant.

De façon générale, les systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ne peuvent pas fournir de détails des «caractéristiques des détenus» sur leurs populations quotidiennes moyennes en raison du roulement élevé des détenus sous responsabilité provinciale/territoriale. Toutefois, de nombreux détails sont obtenus sur les contrevenants au moment de l'admission. Le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions. Dans les systèmes correctionnels, la population quotidienne varie selon la durée des peines associées aux admissions. Les contrevenants ayant reçu des peines plus longues sont surreprésentés dans la population, alors que ceux ayant reçu des peines plus courtes sont sous-représentés.

Tout comme dans le cas de la cueillette des données sur la détention, il existe deux indices pour décrire le recours aux services de probation. Le premier, les admissions (on y réfère aussi comme étant des inscriptions) à la probation, correspond au nombre de personnes soumises à une ordonnance de probation. Le deuxième est le compte des probationnaires effectué habituellement tous les mois et exprimé en «compte à la fin du mois». Comme pour les comptes des détenus dans les établissements, ces comptes à la fin du mois servent à des fins opérationnelles et administratives. Puisque les

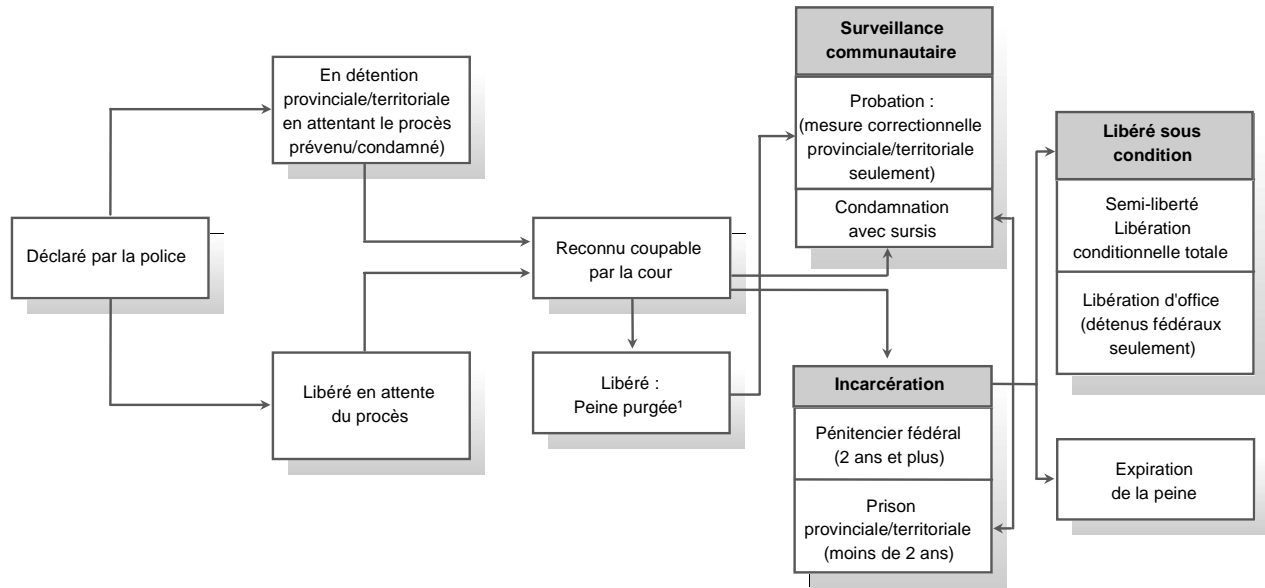
comptes des probationnaires ne sont normalement pas associés à d'autres renseignements sur les contrevenants, le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions.

Un aperçu des événements du système correctionnel pour adultes

Le diagramme 1 fournit au lecteur un aperçu visuel des activités principales du système correctionnel pour les adultes au niveau provincial/territorial et fédéral.

Diagramme 1

Un aperçu des événements du système correctionnel pour adultes



¹ Un individu pour qui la durée de la peine imposée est plus ou moins la même que la durée du temps déjà détenu (p. ex. en attente du procès) est généralement libéré en raison d'avoir déjà purgé sa peine.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Profil national

Tableau sommaire 1

Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total des admissions aux services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux

Type de peine	Année	Compte quotidien moyen			Admissions		
		Provincial/ territorial	Fédéral	Total	Provincial/ territorial ²	Fédéral ¹	Total
Détention ³	1994-1995	19 521 ^r	13 818	33 339	238 856	8 020 ^r	246 876 ^r
	1995-1996 ⁴	19 427 ^r	14 076	33 503	230 300	7 246 ^r	237 546 ^r
	1996-1997 ⁴	19 526 ^r	14 197	33 723	228 382	7 422 ^r	235 806 ^r
	1997-1998	18 955	13 765	33 720	217 174	7 170 ^r	224 344 ^r
	1998-1999	19 233	13 178	32 411	210 591	7 418	218 009
Non-détention ^{5,6}	1994-1995 ⁷	104 631	9 422	114 053	85 372	7 240 ^r	92 612 ^r
	1995-1996 ⁷	105 130	9 272	114 402	82 476	7 487 ^r	89 963 ^r
	1996-1997 ⁷	110 163	7 405	117 568	93 119	6 987 ^r	100 106 ^r
	1997-1998 ⁸	115 780	7 458	123 238	100 581	7 679 ^r	108 260 ^r
	1998-1999 ⁹	110 798	7 778	118 576	97 224	7 406	104 630
Total	1994-1995	124 152	23 240	147 392	324 228	15 260	339 488
	1995-1996	124 557	23 348	147 905	312 776	14 733	327 509
	1996-1997	129 689	21 602	151 291	321 501	14 409	335 910
	1997-1998	134 735	21 223	155 958	317 755	14 849	332 604
	1998-1999	130 030	20 956	150 986	307 815	14 824	322 639

¹ On distingue les admissions ci-après dans les établissements fédéraux : mandat de dépôt; délinquants provinciaux/territoriaux purgeant une peine admis dans un établissement fédéral; révocation de la libération conditionnelle; fin de la mise en liberté; interruption; transferts de pays étrangers et autres types d'admission. Dans des éditions antérieures de cette publication, seules les admissions en raison d'un mandat de dépôt étaient présentées ici, de sorte qu'il faut être prudent dans la comparaison avec des données tirées d'éditions antérieures.

² Ces admissions comprennent le nombre total d'admissions au niveau provincial/territorial ainsi que celles de contrevenants fédéraux détenus au sein du système provincial/territorial pendant une période d'appel avant leur transfert à un pénitencier fédéral.

³ Compte quotidien moyen - Désigne le compte moyen réel et exclut donc les détenus temporairement absents au moment du compte.

⁴ Les admissions provinciales/territoriales pour 1995-1996 et 1996-1997 excluent les Territoires du Nord-Ouest.

⁵ Les données provinciales et territoriales sur les services communautaires incluent la probation, les peines d'emprisonnement avec sursis, et la parole pour les secteurs de compétence qui utilisent leurs propres commissions de libération conditionnelle. La population de la communauté fédérale comprend les délinquants fédéraux en semi-liberté, en libération conditionnelle totale et en libération d'office, de même que les délinquants provinciaux/territoriaux en libération conditionnelle dans les provinces et territoires qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. Les « admissions » à la population de la communauté fédérale représentent les libérations de la garde fédérale seulement.

⁶ La possibilité d'imposer des condamnations avec sursis a été mise en effet en septembre 1996. Les données sont incluses dans les comptes provinciaux/territoriaux.

⁷ Les admissions provinciales/territoriales de 1994-1995 à 1996-1997 excluent les Territoires du Nord-Ouest.

⁸ Les comptes quotidiens moyens provinciaux/territoriaux excluent les Territoires du Nord-Ouest.

⁹ Les admissions provinciales/territoriales et les comptes quotidiens excluent l'Île-du-Prince-Édouard.

Référence : Tableaux 5, 6, 13, 14, 27, 28, 35 et 37

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau sommaire 2

Nombre d'admissions à la détention provinciale/territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 1998-1999

Secteur de compétence	Nombre d'admissions des personnes condamnées	Nombre d'admissions des personnes prévenues	Autres admis sions ¹	Nombre total d'admissions	Écart en % par rapport à l'année précédente	Durée médiane de la peine (en jours)	Caractéristiques des personnes condamnées		
							Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian
Terre-Neuve	1 199	306	5	1 510	4.1	90	6	6	31
Île-du-Prince-Édouard	803	134	-	937	-9.7	..	8	--	..
Nouvelle-Écosse	1 964	1 399	426	3 789	-1.6	51	5	5	30
Nouveau-Brunswick	2 273	1 101	-	3 374	-3.0	15	4	5	31
Québec	21 735	25 342	2 714	49 791	-12.6	30	9	2	34
Ontario	32 815	45 351	5 151	83 317	-0.7	45	9	10	31
Manitoba	1 393	3 182	3 955	8 530	5.8	120	6	59	30
Saskatchewan	3 850	7 175	316	11 341	4.1	113	9	76	29
Alberta	15 491	8 298	-	23 789	4.5	30	11	38	31
Colombie-Britannique	9 628	11 076	-	20 704	-3.6	45	7	20	31
Yukon	300	318	4	622	4.0	45	8	49	33
Territoires du Nord-Ouest	1 594	1 293	..	2 887	7.4	..	4
TOTAL PROVINCIAL/ TERRITORIAL	93 045	104 975	12 571	210 591	-3.0	...	9	17	...
TOTAL FÉDÉRAL	4 493	...	2 925	7 418	3.5	1 132	4	17	31

¹ Inclut les autres admissions temporaires telles que pour raison d'immigration.

Référence : Tableaux 6, 8, 10, 28, 29 et 31.

Note : Les durées moyennes des peines fédérales excluent les personnes qui purgent des peines indéterminées ou à perpétuité.

Tableau sommaire 3

Nombre d'admissions/inscriptions à la surveillance communautaire provinciale/territoriale et fédérale, 1998-1999

Secteur de compétence	Nombre total d'admissions à la probation	Écart en % par rapport à l'année précédente	Durée médiane de l'ordonnance de probation (en mois)	Certaines caractéristiques des probationnaires			Nombre total de condamnations avec sursis	Nombre total en libération sous condition ¹	Nombre total en surveillance communautaire provinciale/territoriale
				Pourcentage female de femmes	Pourcentage Aborigène d'Autochtones	Âge médian			
Terre-Neuve	1 903	-4.0	12	16	6	33	300	...	2 203
Île-du-Prince-Édouard	564	-24.2	35	...	599
Nouvelle-Écosse	3 719	0.1	12	15	4	30	510	...	4 229
Nouveau-Brunswick	1 740	-6.4	10	16	..	28	507	...	2 247
Québec	6 877	-4.8	24	12	8	31	4 202	2 682	13 761
Ontario	34 469	-4.1	12	17	7	31	3 690	960	39 119
Manitoba	4 426	21.0	672	...	5 098
Saskatchewan	3 305	1.3	12	19	63	28	1 083	...	4 388
Alberta	8 544	9.6	..	18	20	..	1 035	...	9 579
Colombie-Britannique	12 805	-4.7	12	15	17	31	2 142	527	15 474
Yukon	467	3.5	12	20	80	29	60	...	527
Territoires du Nord-Ouest
TOTAL PROVINCIAL/ TERRITORIAL	78 819	-1.5	...	16	13	...	14 236	4 169	97 224
TOTAL FÉDÉRAL	7 406	7 406

¹ La libération sous condition inclut les libérations conditionnelles dans les provinces qui sont dotées de leur propre commission de libérations conditionnelles de même que les libérations conditionnelles provinciales/territoriales accordées par la Commission nationale des libérations conditionnelles, les libérations conditionnelles fédérales et les libérations d'office.

Référence : Tableaux 14, 15, 18 et 35.

Tableau sommaire 4

Compte quotidien moyen de contrevenants en détention provinciale/territoriale et fédérale, 1998-1999

Secteur de compétence	Compte des personnes condamnées	Compte des personnes prévenues	Autres ¹	Compte moyen du nombre total des contrevenants ²	Écart en % par rapport à l'année précédente	Compte des personnes condamnées pour 100 000 adultes (Taux d'incarcération)	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve	270	44	13	328	8.4	78	9.5
Île-du-Prince-Édouard	73	9	3	85	-7.9	83	-7.9
Nouvelle-Écosse	285	82	9	376	-5.7	52	-5.9
Nouveau-Brunswick	274	47	7	328	-14.6	56	-14.9
Québec	2 102	1 219	-	3 321	0.6	58	-1.7
Ontario	4 441	3 032	215	7 689	-1.1	89	-2.7
Manitoba	615	450	6	1 071	18.0	127	17.5
Saskatchewan	955	236	18	1 209	2.7	161	2.0
Alberta	1 601	525	-	2 126	8.6	99	5.3
Colombie-Britannique	1 513	757	-	2 270	1.9	73	0.3
Yukon	52	22	-	74	-6.8	318	-5.7
Territoires du Nord-Ouest	309	49	-	358	2.0	838	2.3
TOTAL PROVINCIAL/ TERRITORIAL	12 490	6 472	271	19 233	1.5	83	0.1
TOTAL FÉDÉRAL³	13 178	-4.3	57	-5.5

¹ 'Autre' inclut les contrevenants en détention provisoire/autre type de détention tel que la détention pour raison d'immigration.

² La somme du nombre quotidien moyen total de délinquants peut ne pas correspondre au total puisque des chiffres arrondis ont été déclarés.

³ Les comptes moyens fédéraux comprennent les délinquants fédéraux et provinciaux/territoriaux dans un établissement fédéral et ceux qui sont détenus temporairement dans un établissement fédéral.

Référence : Annexe A, tableaux 5 et 27.

Tableau sommaire 5

Compte moyen de contrevenants sous surveillance communautaire, 1998-1999

Secteur de compétence	Compte moyen en probation	Taux du compte des personnes en probation pour 100 000 adultes	Compte moyen de condamnation avec sursis	Nombre total en libération sous condition ¹	Total de la surveillance communautaire ²	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve	2 337	558	128	...	2 465	-1.3
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	5 209	724	5 209	6.7
Nouveau-Brunswick	2 599	447	42	...	2 641	-3.5
Québec	7 296	128	2 444	1 334	11 074	-28.5
Ontario	52 659	607	2 268	574	55 501	1.0
Manitoba	5 167	611	311	...	5 478	0.6
Saskatchewan	3 760	502	713	...	4 473	6.45
Alberta	7 968	370	704	...	8 672	0.5
Colombie-Britannique	13 495	436	1 033	239	14 767	-5.1
Yukon	492	2 128	26	...	518	-5.8
Territoires du Nord-Ouest
TOTAL PROVINCIAL/ TERRITORIAL	100 982	439	7 669	2 147	110 798	-3.1
TOTAL FÉDÉRAL³	7 778	7 778	4.3

¹ La libération sous condition inclut les libérations conditionnelles provinciales, territoriales et fédérales, et les libérations d'office, mais exclut les détenus qui sont absents de façon temporaire au moment du dénombrement.

² Les comptes de la surveillance communautaire excluent les détenus qui sont absents de façon temporaire au moment du dénombrement.

³ Le total fédéral inclut les personnes en libération conditionnelle sous responsabilité provinciale/territoriale dans les provinces n'ayant pas leur propre commission de libérations conditionnelles.

Référence : Annexe A, tableaux 13 et 37.

Tableau sommaire 6

Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux pour adultes

Année	Fédéral		Provincial/territorial		Total		Par habitant	
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants de 1992-1993	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants de 1992-1993	Dollars constants	Dollars courants	Dollars constants
	'000\$						\$	\$
1994-1995	913 250	896 222	980 280	962 002	1 893 530	1 858 224	64.72	63.52
1995-1996	948 887	911 515	970 041	931 836	1 918 928	1 843 351	64.79	62.24
1996-1997	970 289	916 231	998 264	942 648	1 968 553	1 858 879	66.34	62.65
1997-1998	1 028 029	958 089	1 049 418	978 022	2 077 447	1 936 111	69.24	64.53
1998-1999	1 143 822	1 056 161	1 113 552	1 028 210	2 257 374	2 084 371	74.50	68.79

Référence : Tableaux 3 et 22.

Tableau sommaire 7

Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux/territoriaux et fédéraux

Secteur de compétence	Année	Personnel ¹				Total
		Administration centrale et services centraux	Services de détention	Services de non-détention	Commissions de libérations conditionnelles	
Provincial/territorial	1994-1995	456	13 409	2 285	95	16 245
	1995-1996	481	14 204	2 462	63	17 210
	1996-1997	472	13 117	2 096	64	15 749
	1997-1998	423	12 514	2 139	51	15 127
	1998-1999	702	13 356	2 314	59	16 430
Fédéral	1994-1995	938	8 690	869	361	10 858
	1995-1996	1 024	9 126	876	341	11 367
	1996-1997	1 166	9 509	918	333	11 926
	1997-1998	1 287	9 771	930	360	12 348
	1998-1999	1 496	9 906	989	265	12 656
Total	1994-1995	1 394	22 099	3 154	456	27 103
	1995-1996	1 505	23 330	3 338	404	28 577
	1996-1997	1 638	22 626	3 014	397	27 675
	1997-1998	1 710	22 285	3 069	411	27 475
	1998-1999	2 198	23 262	3 303	324	29 086

¹ Les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet au 31 mars 1999.

Référence : Tableaux 2, 24 et 26.

Nota : En raison de l'arrondissement, les chiffres des années-personnes ne correspondent pas aux totaux. Les données sur le personnel sont un peu plus haut que les années précédentes à cause, en partie, des définitions standards qui ont été introduites dans l'enquête modifiée.

Tableaux provincial/territorial

Tableau 1

Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité

Secteur de compétence	Année	Niveau de sécurité			Capacité ¹		Non-détention (bureaux de probation/ libération conditionnelle)
		Milieu fermé	Milieu ouvert	Total	Opérationnelle	Condition spéciale	
Terre-Neuve	1996-1997	7	1	8	351	47	14
	1997-1998	6	2	8	349	37	14
	1998-1999	7	1	8	349	37	14
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	2	-	2	115	8	6
	1997-1998	2	-	2	81	21	6
	1998-1999	2	-	2	102	21	6
Nouvelle-Écosse	1996-1997	9	-	9	475	36	17
	1997-1998	9	-	9	505	36	17
	1998-1999	9	-	9	505	130	16
Nouveau-Brunswick	1996-1997	7	1	8	324	30	12
	1997-1998	4	2	6	326	20	12
	1998-1999	4	2	6	336	-	12
Québec	1996-1997	18	1	19	3 297	504	21
	1997-1998	18	1	19	3 239	565	21
	1998-1999	18	1	19	3 189	670	40
Ontario	1996-1997	46	2	48	8 024	664	105
	1997-1998	45	2	47	8 048	659	101
	1998-1999	42	2	44	7 889	643	101
Manitoba	1996-1997	6	2	8	1 008	..	20
	1997-1998	6	2	8	1 008	..	20
	1998-1999	6	2	8	1 008	..	20
Saskatchewan	1996-1997	4	8	12	1 123	57	15
	1997-1998	4	8	12	1 180	57	15
	1998-1999	4	8	12	1 180	57	15
Alberta	1996-1997	8	1	9	2 375	687	45
	1997-1998	8	1	9	2 272	619	45
	1998-1999	8	1	9	2 291	672	42
Colombie-Britannique	1996-1997	8	11	19	2 332	142	81
	1997-1998	8	11	19	2 332	142	81
	1998-1999	9	10	19	2 372	170	72
Yukon	1996-1997	1	1	2	120	11	3
	1997-1998	1	1	2	116	11	3
	1998-1999	1	1	2	116	11	4
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997	3	1	4	244	-	..
	1997-1998	3	1	4	244	-	39
	1998-1999	3	1	4	244	-	39
TOTAL	1996-1997	119	29	148	19 788	2 186	339
	1997-1998	114	31	145	19 700	2 167	374
	1998-1999	113	29	142	19 581	2 411	381

¹ Les normes qui servent à établir les chiffres sur la capacité varient d'un secteur de compétence à l'autre. L'utilisation des espaces de logement à des fins spéciales ou normales est flexible, selon le besoin opérationnel. Pour cette raison, les espaces de logement réservés à des fins spéciales peuvent être inclus dans la capacité opérationnelle totale, comme on le fait dans les secteurs de compétence suivants : Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan, et Yukon.

Nota : Les établissements multisécuritaires sont inclus sous les établissements en milieu fermé.

Tableau 2

Personnel¹, selon certaines catégories, 1998-1999

Secteur de compétence	Adminis- tration centrale et services Central	Services de détention			Services de non-détention			Commissions des libérations conditionnelles			Total	Salaires en % du total des dépenses ²
		Agents de la paix	Autres	Total	Agents de probation/ libération condition- nelle	Autres	Total	Membres de la commis- sion	Autres	Total		
Terre-Neuve ³	4	201	42	243	33	15	48	295	80
Île-du-Prince-Édouard ⁴	4	50	38	88	14	5	19	111	87
Nouvelle-Écosse ⁵	18	223	171	394	46	49	95	507	84
Nouveau-Brunswick ⁶	16	205	87	292	50	25	75	383	72
Québec ⁷	277	1 710	486	2 196	211	98	309	9	21	30	2 812	76
Ontario	227	3 695	2 273	5 968	612	289	901	4	19	23	7 118	77
Manitoba	22	460	85	545	61	37	98	665	78
Saskatchewan ³	19	468	246	714	84	26	110	843	81
Alberta	44	815	317	1 132	125	78	203	1 379	81
Colombie-Britannique	43	1 588	431	6	2 068	66
Yukon	21	55	19	74	10	15	25	120	77
Territoires du Nord-Ouest	7	80	42	122	-	-	-	129	72
TOTAL	702	13 356	2 314	13	40	59	16 430	74

¹ Sauf indication contraire, l'effectif représente les équivalents à temps complet (ETC) au 31 mars 1999.

² Le pourcentage des dépenses totales que représentent les salaires englobe les avantages sociaux.

³ Terre-Neuve et Saskatchewan - Les chiffres sur le personnel représentent les années-personnes prévues au budget.

⁴ Île-du-Prince-Édouard - L'administrateur provincial des programmes communautaires (faisant partie de l'administration centrale et des services centraux) est également chargé des services de probation pour les jeunes contrevenants et des services de counseling dans les tribunaux de la famille.

⁵ Nouvelle-Écosse - Les gestionnaires des services correctionnels communautaires (inclus dans 'Autres, Services de non-détention') agissent également à titre d'agents de probation principaux et ont une charge professionnelle.

⁶ Nouveau-Brunswick - Les chiffres sur le personnel excluent 29 équivalents d'emploi à temps complet (ETC) qui font toujours partie du plan de l'effectif des Services correctionnels, mais qui pourront faire l'objet de compressions budgétaires en 1999-2000 dans le cadre de l'initiative de restructuration des Services correctionnels et communautaires qui durera 3 ans (atteindre un équilibre). Les agents de probation sont chargés des cas tant d'adultes que de jeunes. Aux fins de l'enquête, on les a dénombrés selon le pourcentage des cas d'adultes dont ils s'occupent.

⁷ Québec - Les chiffres sur le personnel représentent les années-personnes prévues au budget.

Nota : En raison de l'arrondissement, les chiffres correspondent pas aux totaux.

Tableau 3

Total des dépenses d'exploitation¹, selon l'organisme gouvernemental provincial/territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale

Secteur de compétence	Année	Dollars constants								Dollars courants de 1992-1993			
		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Administration centrale et services centraux		Commissions des libérations conditionnelles		Total		Total	
		'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	par habitant	'000\$	par habitant
Terre-Neuve	1996-1997	16 016	86	2 361	13	229	1	18 606	33.19	17 569	31.34
	1997-1998	16 300	86	2 432	13	260	1	18 992	34.26	17 700	31.93
	1998-1999	17 146	84	2 925	14	263	1	20 333	37.35	18 775	34.49
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	4 199	79	953	18	156	3	5 308	38.97	5 012	36.80
	1997-1998	3 959	78	956	19	167	3	5 082	37.15	4 736	34.62
	1998-1999	4 025	77	960	18	255	5	5 240	38.42	4 839	35.47
Nouvelle-Écosse	1996-1997	17 435	70	6 397	26	1 079	4	24 911	26.75	23 523	25.26
	1997-1998	17 583	72	5 679	23	1 312	5	24 574	26.29	22 902	24.50
	1998-1999	18 047	74	5 529	23	752	3	24 328	26.03	22 464	24.04
Nouveau-Brunswick ²	1996-1997	13 454	75	3 264	18	1 281	7	17 999	23.90	16 996	22.57
	1997-1998	12 596	73	3 620	21	1 083	6	17 299	22.94	16 122	21.38
	1998-1999	11 692	64	5 109	28	1 358	7	18 159	24.11	16 767	22.27
Québec ³	1996-1997	143 239	86	14 344	9	6 543	4	2 741	2	166 867	22.94	157 570	21.66
	1997-1998	139 496	85	15 497	9	6 066	4	2 533	2	163 592	22.39	152 462	20.86
	1998-1999	136 883	82	18 182	11	8 741	5	2 525	2	166 331	22.68	153 584	20.94
Ontario ⁴	1996-1997	351 479	84	53 045	13	8 944	2	3 238	1	416 706	37.54	393 490	35.45
	1997-1998	388 443	84	60 824	13	11 602	2	3 260	1	464 129	41.22	432 553	38.41
	1998-1999	389 275	77	55 015	11	58 343	12	3 024	1	505 657	44.31	466 904	40.92
Manitoba	1996-1997	35 549	82	5 291	12	2 700	6	43 540	38.38	41 114	36.25
	1997-1998	36 150	82	5 540	13	2 403	5	44 093	38.79	41 093	36.15
	1998-1999	38 045	80	6 089	13	3 550	7	47 684	41.87	44 030	38.66
Saskatchewan	1996-1997	41 782	86	5 265	11	1 504	3	48 551	47.62	45 846	44.97
	1997-1998	41 423	84	5 433	11	2 287	5	49 143	48.08	45 800	44.80
	1998-1999	47 324	86	5 929	11	1 527	3	54 780	53.47	50 581	49.38
Alberta	1996-1997	60 820	81	10 886	15	3 251	4	74 957	26.96	70 781	25.46
	1997-1998	60 850	82	10 316	14	3 283	4	74 449	26.23	69 384	24.45
	1998-1999	62 806	77	15 388	19	3 646	4	81 841	28.08	75 568	25.92
Colombie-Britannique	1996-1997	124 872	80	26 784	17	4 125	3	836	1	156 617	40.34	147 891	38.10
	1997-1998	128 316	78	32 033	19	3 595	2	933	1	164 877	41.64	153 660	38.81
	1998-1999	126 971	78	31 483	19	3 781	2	840	1	163 076	40.67	150 578	37.55
Yukon ⁵	1996-1997	6 260	80	1 308	17	240	3	7 808	244.76	7 373	231.13
	1997-1998	6 474	79	1 417	17	263	3	8 154	253.23	7 599	236.00
	1998-1999	6 190	72	1 651	19	732	9	8 573	270.44	7 916	249.71
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997	14 480	88	1 375	8	539	3	16 394	242.51	15 481	229.00
	1997-1998	14 127	94	-	-	907	6	15 034	221.74	14 011	206.65
	1998-1999	15 331	87	-	-	2 220	13	17 550	260.01	16 205	240.08
TOTAL	1996-1997	829 585	83	131 273	13	30 591	3	6 815	1	998 264	33.64	942 648	31.77
	1997-1998	865 717	82	143 747	14	33 228	3	6 726	1	1 049 418	34.98	978 022	32.60
	1998-1999	873 736	78	148 260	13	85 167	8	6 389	1	1 113 552	36.75	1 028 210	33.93

¹ Les coûts d'investissement ont été exclus des dépenses de tous les secteurs de compétence.² Nouveau-Brunswick - Les dépenses des services de surveillance communautaire pour 1998-1999 comprennent plusieurs programmes (p. ex., gestion de la colère, consommation excessive de substances, programmes de permissions de sortir) administrés à contrat qui n'avaient pas été inclus dans les années précédentes et qui le sont maintenant grâce à un nouvel outil de collecte de données introduit pour le cycle de l'enquête de 1998-1999. Pour 1996-1997, on a inclus un montant engagé par les Travaux publics pour l'amélioration de l'équipement de sécurité ainsi que des ajustements aux salaires négociés par contrat.³ Québec - Les services de surveillance communautaire incluent les coûts des programmes de travaux compensatoires (PTC) et d'Alcofrein. Les coûts sont les suivants : 1996-1997 - 2 236,4 \$; 1997-1998 - 2 094,2 \$; et 1998-1999 - 2 074,6 \$.⁴ Ontario - Les dépenses déclarées au titre de la surveillance communautaire sont quelque peu moins élevées qu'elles ne l'étaient au cours des années précédentes parce que les recouvrements de coûts ont été expressément exclus dans le nouvel outil de collecte de données. Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux semblent passablement plus élevées qu'elles ne l'étaient pendant les années précédentes; toutefois la capacité de déclaration des données financières s'est améliorée et on capte maintenant les frais généraux avec plus d'exactitude.⁵ Yukon - Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux comprennent les dépenses du bureau du directeur en 1998-1999. Ces dépenses étaient auparavant déclarées sous les services de surveillance communautaire. À compter de 1996-1997, les dépenses relatives aux services aux victimes sont exclues.

Nota : En raison de l'arrondissement, les totaux des dépenses ne correspondent pas d'un tableau à l'autre.

Tableau 4

Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux/territoriaux

Secteur de compétence	Année	Coûts d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
		'000\$	'000\$		\$	\$
Terre-Neuve	1996-1997	16 016	15 124	114 245	140.19	132.38
	1997-1998	16 300	15 191	110 157 ^r	147.97 ^r	137.90
	1998-1999	17 146	15 831	119 538	143.43	132.44
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	4 199	3 965	32 485	129.26	122.06
	1997-1998	3 959	3 690	33 580	117.90	109.88
	1998-1999	4 025	3 717	30 937	130.11	120.14
Nouvelle-Écosse	1996-1997	17 435	16 464	147 825	117.94	111.37
	1997-1998	17 583	16 387	145 270	121.04	112.80
	1998-1999	18 047	16 664	137 061	131.67	121.58
Nouveau-Brunswick	1996-1997	13 454	12 704	146 000	92.15	87.02
	1997-1998	12 596	11 739	140 160	89.87	83.75
	1998-1999	11 692	10 796	119 720	97.66	90.18
Québec	1996-1997	143 239	135 259	1 250 125	114.58	108.20
	1997-1998	139 497	130 007	1 205 230	115.74	107.87
	1998-1999	136 883	126 392	1 212 311	112.91	104.26
Ontario	1996-1997	351 479	331 897	2 834 590	124.00	117.09
	1997-1998	388 443	362 016	2 838 970	136.83	127.52
	1998-1999	389 275	359 441	2 805 755	138.74	128.11
Manitoba	1996-1997	35 549	33 568	359 525	98.88	93.37
	1997-1998	36 150	33 691	331 420	109.08	101.66
	1998-1999	38 045	35 130	390 915	97.32	89.86
Saskatchewan ³	1996-1997	41 783	39 455	428 875	97.42	92.00
	1997-1998	41 423	38 605	429 605	96.42	89.86
	1998-1999	47 324	43 697	441 285	107.24	99.02
Alberta	1996-1997	60 819	57 431	842 785	72.16	68.14
	1997-1998	60 850	56 710	714 305	85.19	79.39
	1998-1999	62 806	57 993	775 990	80.94	74.73
Colombie-Britannique	1996-1997	124 873	117 916	943 160	132.40	125.02
	1997-1998	128 316	119 586	918 705	139.67	130.17
	1998-1999	126 971	117 240	932 575	136.15	125.72
Yukon ⁴	1996-1997	6 261	5 912	25 550	245.05	231.40
	1997-1998	6 474	6 034	28 835	224.52	209.24
	1998-1999	6 190	5 715	26 864	230.41	212.75
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997	14 480	13 673	124 465	116.34	109.86
	1997-1998	14 127	13 166	128 115	110.27	102.77
	1998-1999	15 331	14 156	130 670	117.33	108.33
TOTAL	1996-1997	829 587^r	783 369	7 249 630	114.43	108.06
	1997-1998	865 718^r	806 820	7 024 352	123.25	114.86
	1998-1999	873 736	806 774	7 123 621	122.65	113.25

¹ Les coûts des établissements comprennent les dépenses totales de fonctionnement des établissements gouvernementaux ainsi que les services achetés relatifs à des activités dans les établissements. Dans les publications (n° 85-211 au catalogue) diffusées avant 1998-1999, les coûts de fonctionnement des établissements ne comprenaient pas les services achetés.

² La 'Durée du séjour en jours' est fondée sur les comptes quotidiens moyens (réels) des détenus multipliés par le nombre de jours dans l'année.

³ Saskatchewan - Le nombre total de jour passés en détention et les frais d'exploitation ne comprennent pas le St. Louis Rehabilitation Centre (centre de traitement de l'alcoolisme) ni le Regional Psychiatric Centre.

⁴ Yukon - À compter de 1996-1997, les dépenses pour les services aux victimes sont exclues.

Tableau 5

Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux/territoriaux - Compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu¹

Secteur de compétence	Année	Compte inscrit au registre ²	Compte réel				Total du compte réel	Taux d'incarcération Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
			Condamnés	Peines non prononcées				
				Prévenus	Autres/détentions temporaires	Total		
Terre-Neuve	1996-1997	371	275 ^r	32	6 ^f	38 ^r	313	74
	1997-1998	345	248 ^r	40	14 ^r	54 ^r	302	71
	1998-1999	365	270	44	13	57	328	78
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	92	71 ^r	13	6 ^f	19 ^r	90	89
	1997-1998	92	79 ^r	9	4 ^r	13 ^r	92	90
	1998-1999	86	73	9	3	12	85	83
Nouvelle-Écosse ³	1996-1997	492	318 ^r	78	9 ^f	87 ^r	405	57
	1997-1998	465	299 ^r	90	9 ^r	99 ^r	398	55
	1998-1999	433	285	82	9	91	376	52
Nouveau-Brunswick ⁴	1996-1997	492	339	54	7	61	400	69
	1997-1998	462	319	57	8	65	384	66
	1998-1999	417	274	47	7	54	328	56
Québec	1996-1997	6 523	2 267	1 158	-	1 158	3 425	61
	1997-1998	5 964	2 117	1 185	-	1 185	3 302	59
	1998-1999	5 420	2 102	1 219	-	1 219	3 321	58
Ontario	1996-1997	8 419	4 819	2 710	237	2 947	7 766	92
	1997-1998	8 413	4 631	2 915	232	3 147	7 778	91
	1998-1999	8 295	4 441	3 032	215	3 247	7 689	89
Manitoba ⁵	1996-1997	1 269	639	340	5	345	984	117
	1997-1998	1 145	570	332	6	338	908	108
	1998-1999	1 287	615	450	6	456	1 071	127
Saskatchewan	1996-1997	1 365	980	195	-	195	1 175	159
	1997-1998	1 273	958	219	-	219	1 177	158
	1998-1999	1 298	955	236	18	254	1 209	161
Alberta ⁶	1996-1997	3 011	1 825	484	-	484	2 309	113
	1997-1998	2 444	1 463	494	-	494	1 957	94
	1998-1999	2 476	1 601	525	-	525	2 126	99
Colombie-Britannique	1996-1997	..	1 626 ^r	623	-	623	2 249 ^r	76
	1997-1998	..	1 525 ^r	703	-	703	2 228 ^r	73
	1998-1999	..	1 513	757	-	757	2 270	73
Yukon	1996-1997	70	53	17	-	17	70	303
	1997-1998	83	60	18	1	19	79	338
	1998-1999	78	52	22	-	22	74	318
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997	..	311	30	-	30	341	799
	1997-1998	..	304	47	-	47	351	819
	1998-1999	..	309	49	-	49	358	838
TOTAL	1996-1997	22 104	13 522^r	5 734	269^f	6 004^r	19 526^r	87
	1997-1998	20 686	12 573^r	6 109	274^r	6 383^r	18 955^r	83
	1998-1999	20 155	12 490	6 472	271	6 743	19 233	83

¹ Les comptes présentés sont des comptes quotidiens moyens sauf indication contraire.² Les comptes totaux inscrits au registre excluent les Territoires du Nord-Ouest.³ Nouvelle-Écosse - La moyenne des comptes de fin du mois est utilisée.⁴ Nouveau-Brunswick - Les comptes inscrits au registre incluent les détenus provinciaux (51) transférés à des établissements fédéraux par le biais de l'Initiative Nouveau-Brunswick/Canada, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1998.⁵ Manitoba - Les comptes des détenus condamnés comprennent les suspensions de la liberté conditionnelle.⁶ Alberta - On a utilisé le nombre moyen de détenus incarcérés pour plus de 245 jours.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 6

Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon le statut du détenu

Secteur de compétence	Année	Condamnés à l'admission	Admissions non pénales			Total
			Prévenus	Autres/ détentions temporaires	Total	
Terre-Neuve	1996-1997	1 568	251	-	251	1 819
	1997-1998	1 166	276	9	285	1 451
	1998-1999	1 199	306	5	311	1 510
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	867	128	-	128	995
	1997-1998	869	169	-	169	1 038
	1998-1999	803	134	-	134	937
Nouvelle-Écosse	1996-1997	2 113	1 432	387	1 819	3 932
	1997-1998	1 914	1 532	406	1 938	3 852
	1998-1999	1 964	1 399	426	1 825	3 789
Nouveau-Brunswick ¹	1996-1997	2 919	1 108	-	1 108	4 027
	1997-1998	2 278	1 201	-	1 201	3 479
	1998-1999	2 273	1 101	-	1 101	3 374
Québec	1996-1997	28 753	31 325	2 907	34 232	62 985
	1997-1998	26 188	27 681	3 085	30 766	56 954
	1998-1999	21 735	25 342	2 714	28 056	49 791
Ontario	1996-1997	36 530	44 829	5 140	49 969	86 499
	1997-1998	33 971	44 795	5 174	49 969	83 940
	1998-1999	32 815	45 351	5 151	50 502	83 317
Manitoba	1996-1997	2 069	2 835	3 697	6 532	8 601
	1997-1998	1 439	2 761	3 859	6 620	8 059
	1998-1999	1 393	3 182	3 955	7 137	8 530
Saskatchewan	1996-1997	4 802	6 202	331	6 533	11 335
	1997-1998	3 894	6 685	314	6 999	10 893
	1998-1999	3 850	7 175	316	7 491	11 341
Alberta	1996-1997	16 535	9 359	-	9 359	25 894
	1997-1998	14 467	8 294	-	8 294	22 761
	1998-1999	15 491	8 298	-	8 298	23 789
Colombie-Britannique	1996-1997	11 537	10 189 ^r	-	10 189	21 726 ^r
	1997-1998	10 565	10 897 ^r	-	10 897	21 462 ^r
	1998-1999	9 628	11 076	-	11 076	20 704
Yukon	1996-1997	310	253	6	259	569
	1997-1998	304	293	1	294	598
	1998-1999	300	318	4	322	622
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998	1 573	1 114	..	1 114	2 687
	1998-1999	1 594	1 293	..	1 293	2 887
TOTAL	1996-1997	108 003^r	107 911^r	12 468	120 379^r	228 382^r
	1997-1998	98 628^r	105 698^r	12 848	118 546^r	217 174^r
	1998-1999	93 045	104 975	12 571	117 546	210 591

¹ Nouveau-Brunswick - Les chiffres sur les admissions de personnes sont basés sur l'année financière, tandis que les répartitions sont basées sur les données des admissions de l'année civile.

Tableau 7

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon l'infraction la plus grave

Secteur de compétence	Année	Unité de dénombrement	Nombre	Code criminel				Total
				Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	
				pourcentage				
Terre-Neuve	1996-1997	IPG	1 568	25	28	14	17	85
	1997-1998	IPG	1 166	33	25	14	17	89
	1998-1999	IPG	1 199	29	26	11	22	88
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	IPG	867	8	37	23	2	70
	1997-1998	IPG	869	10	31	5	11	57
	1998-1999	IPG	803	10	32	4	11	56
Nouvelle-Écosse	1996-1997	IPG	2 113	23	21	11	28	83
	1997-1998	IPG	1 914	19	22	10	30	81
	1998-1999	IPG	1 964	19	20	10	31	79
Nouveau-Brunswick ²	1996-1997	IPG	2 919	12	17	21	26	76
	1997-1998	IPG	2 278	12	16	14	26	68
	1998-1999	IPG	2 273	9	13	7	31	60
Québec	1996-1997	IPG	28 753	4	31	12	8	56
	1997-1998	IPG	26 188	4	10	12	8	35
	1998-1999	IPG	21 735	4	9	12	8	33
Ontario	1996-1997	IPG	36 530	29	36	9	14	89
	1997-1998	IPG	33 971	20	36	8	25	89
	1998-1999	IPG	32 815	32	37	6	14	89
Manitoba	1996-1997	IPG	2 069	27	29	10	20	86
	1997-1998	IPG	1 439	32	26	10	19	87
	1998-1999	IPG	1 393	33	27	10	20	90
Saskatchewan ³	1996-1997	DPS	4 802	21	25	23	17	87
	1997-1998	DPS	3 894	24	24	24	20	93
	1998-1999	IPG	3 850	23	28	15	27	92
Alberta	1996-1997	AM	44 264	9	25	11	26	70
	1997-1998	AM	38 512	8	24	6	29	66
	1998-1999	AM	43 535	9	23	5	29	65
Colombie-Britannique	1996-1997	DPS	11 531	17	32	12	30	92
	1997-1998	DPS	10 583	17	29	9	26	82
	1998-1999	DPS	10 820	16	28	8	25	76
Yukon	1996-1997	AM	1 234	23	16	14	40	93
	1997-1998	AM	1 405	20	15	11	51	96
	1998-1999	AM	1 442	21	15	11	49	95
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998
	1998-1999
TOTAL	1996-1997
	1997-1998
	1998-1999

Tableau 7

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon l'infraction la plus grave - fin

Infractions concernant les drogues	Lois fédérales		Lois provinciales et règlements municipaux			Admissions pour défaut de paiement d'une amende ¹
	Autres	Total	Infractions concernant les boissons alcooliques	Autres	Total	
			pourcentage			
7	6	13	1	1	2	9
4	6	10	1	1	1	1
4	6	11	1	1	2	1
11	1	12	16	2	18	22
9	1	10	4	12	16	10
10	18	28	3	12	16	2
7	2	9	4	4	8	18
6	3	10	4	5	9	21
8	3	11	4	6	10	33
5	5	10	8	7	15	6
3	14	18	7	8	14	5
2	22	25	5	7	12	7
6	2	7	2	35	37	55
6	2	8	2	56	58	57
6	1	7	2	59	61	56
9	1	10	--	1	1	8
9	1	10	--	1	1	2
8	1	9	--	1	1	1
7	2	9	2	3	5	18
7	4	10	--	2	2	5
5	3	8	--	2	2	3
..	..	4	10	22
..	..	2	5	5
2	1	3	2	2	4	5
4	2	5	..	25	25	31
3	1	4	..	30	30	33
4	1	5	30	33
7	-	7	--	--	--	10
7	5	12	..	7	7	3
7	6	14	--	10	10	2
4	-	4	1	1	3	..
3	-	3	--	1	1	3
4	1	5	--	1	1	4
..
..
..
...	26
...	22
...	20

¹ Le pourcentage des « Admissions pour défaut de paiement d'une amende » est calculé à partir du nombre total des admissions de personnes condamnées au tableau 6 (c'est-à-dire qu'au moins une des accusations pour laquelle le contrevenant a été condamné était pour défaut de paiement d'une amende).

² Nouveau-Brunswick - Les données pour les infractions ne représentent que les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile.

³ Saskatchewan - Avant 1998-1999, les infractions principales étaient classées selon la décision la plus sévère.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

AM - Accusations multiples.

DPS - Décision la plus sévère.

IPG - Infraction la plus grave.

Tableau 8

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée totale de la peine

Secteur de compétence	Année	Total des admissions de personnes condamnées	Durée totale de la peine				
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 31 jours (1 mois)	De 32 à 89 jours
		Nombre	pourcentage				
Terre-Neuve	1996-1997	1 568	9	11	8	11	14
	1997-1998	1 166	7	12	7	9	11
	1998-1999	1 199	7	10	7	9	14
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	867	27	18	22	10	15
	1997-1998	869	22	21	18	5	23
	1998-1999	803	22	21	18	5	24
Nouvelle-Écosse	1996-1997	2 113	7	8	8	14	15
	1997-1998	1 914	10	8	7	13	14
	1998-1999	1 964	11	9	7	11	14
Nouveau-Brunswick ³	1996-1997	2 919	23	21	15	9	16
	1997-1998	2 278	26	19	12	9	14
	1998-1999	2 273	29	17	13	9	10
Québec	1996-1997	28 753	15	15	19	7	22
	1997-1998	26 188	12	16	20	6	24
	1998-1999	21 735	14	17	18	5	22
Ontario	1996-1997	36 530	14	9	11	13	16
	1997-1998	33 971	13	8	10	13	18
	1998-1999	32 815	12	7	11	14	18
Manitoba	1996-1997	2 069	4	7	8	13	17
	1997-1998	1 439	2	5	4	10	16
	1998-1999	1 393	1	5	4	10	15
Saskatchewan	1996-1997	4 802	6	9	11	8	14
	1997-1998	3 894	4	7	11	7	12
	1998-1999	3 850	4	6	10	8	13
Alberta	1996-1997	16 535	16	11	7	14	17
	1997-1998	14 467	20	10	6	15	14
	1998-1999	15 491	22	9	6	15	14
Colombie-Britannique	1996-1997	11 537	15	15	7	13	14
	1997-1998	10 565	14	12	7	11	14
	1998-1999	9 628	16	11	6	13	14
Yukon	1996-1997	310	3	12	6	16	17
	1997-1998	304	3	11	6	15	16
	1998-1999	300	4	12	7	17	25
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998	1 573
	1998-1999	1 594
TOTAL	1996-1997	108 003	14	11	12	12	17
	1997-1998	98 628	13	11	11	11	18
	1998-1999	93 045	14	10	10	11	17

Voir notes à la fin du tableau.

Tableau 8

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée totale de la peine - fin

Durée totale de la peine							Médiane ¹ (en jours)	Pourcentage des peines discontinues ²
De 90 à 92 jours (3 mois)	De 93 à 179 jours	De 180 à 184 jours (6 mois)	De 185 à 364 jours	De 365 à 366 jours (1 an)	De 367 à 730 jours	2 ans et plus		
pourcentage								
7	9	6	10	3	7	6	45	8
9	11	5	11	2	6	8	90	8
8	11	5	12	3	7	9	90	9
4	-	-	2	--	1	1	19	16
-	5	3	2	1	--	-	21	14
5	3	2	1	--	-	-	..	14
11	10	5	7	2	4	10	60	24
9	10	5	7	2	4	10	60	17
8	9	4	7	2	4	13	51	16
6	5	2	2	--	1	1	20	16
7	6	2	3	--	1	2	15	12
6	5	2	4	--	2	2	15	10
7	7	2	3	1	2	--	30	19
7	7	2	3	1	2	--	30	10
7	7	2	4	1	2	1	30	11
10	8	4	6	2	4	3	40	18
11	8	4	6	2	4	4	45	20
11	8	4	6	2	3	4	45	19
13	9	8	7	4	7	2	90	9
11	12	8	12	5	11	2	115	6
12	13	8	13	6	10	3	120	8
8	8	7	9	4	9	6	90	7
9	10	8	12	4	11	7	100	7
9	11	7	12	4	8	8	113	6
10	7	4	4	2	3	5	30	11
10	6	3	4	2	3	6	30	10
10	6	3	4	1	3	7	30	11
10	7	6	6	-	5	2	30	4
9	10	6	7	3	5	4	54	3
9	9	6	8	-	5	2	45	2
12	9	8	7	3	4	1	37	23
14	12	5	7	3	4	1	60	19
12	10	2	6	1	2	1	45	18
..
..
..
9	7	4	5	2	4	3	..	15
9	8	4	5	2	4	3	..	13
10	8	4	6	2	4	4	..	13

¹ Le calcul de la durée médiane de la peine exclut les peines de deux ans et plus. Il est impossible de calculer la durée médiane de la peine globale étant donné qu'on ne recueille que des données agrégées. La durée médiane de la peine présentée pour chaque secteur de compétence est déclarée par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

² Les pourcentages des 'Peines discontinues' sont calculés à partir des admissions de personnes condamnées dans le tableau 6 et sont exclus des pourcentages indiqués sous la rubrique 'Durée totale de la peine'.

³ Nouveau-Brunswick - Les données sur la durée de la peine ne sont fondées que sur les contrevenants admis et libérés au cours de l'année civile. Il pourrait alors se dégager une certaine tendance dans les données qui laisserait croire à des peines plus courtes.

Tableau 9

Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial/territorial, selon le statut à l'admission, 1998-1999

Secteur de compétence	Statut	Total	Âge à l'admission								Âge médian ¹
			De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	50 ans et plus	
		Number	pourcentage								
Terre-Neuve	Condamné	1 199	8	25	15	13	15	10	6	8	31
	Prévenu	306	21	22	11	13	9	9	6	9	28
Île-du-Prince-Édouard	Condamné	803	10	26	14	14	11	9	7	9	..
	Prévenu	134	2	10	25	28	15	10	4	5	..
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 964	6	23	18	14	16	11	5	8	30
	Prévenu	1 399	9	20	16	15	15	11	5	7	31
Nouveau-Brunswick	Condamné	2 273	7	22	17	15	14	11	6	9	31
	Prévenu	1 101	13	22	15	18	11	8	7	6	29
Québec	Condamné	21 735	2	15	18	20	17	13	7	8	34
	Prévenu	25 342	8	18	17	19	16	11	6	6	32
Ontario	Condamné	32 815	8	20	16	18	16	10	6	6	31
	Prévenu	45 351	10	20	16	18	16	10	5	5	31
Manitoba	Condamné	1 393	9	20	20	16	13	8	6	8	30
	Prévenu	3 182	14	24	18	17	12	7	4	4	28
Saskatchewan	Condamné	3 850	12	23	18	16	14	8	5	4	29
	Prévenu	7 175	15	24	17	17	13	8	4	3	28
Alberta	Condamné	15 491	7	20	18	17	16	10	5	6	31
	Prévenu	8 298	11	21	19	17	14	9	4	4	29
Colombie-Britannique	Condamné	9 628	6	21	20	18	15	10	5	5	31
	Prévenu	11 076	8	20	20	20	16	9	5	4	30
Yukon	Condamné	300	6	18	19	14	18	10	9	7	33
	Prévenu	318	6	18	16	19	19	10	6	6	33
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	1 594
	Prévenu	1 293
TOTAL²	Condamné	93 045	6	19	17	18	16	11	6	6	...
	Prévenu	104 975	10	20	17	18	15	10	5	5	...

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

² Les contrevenants âgés de moins de 18 ans au moment de l'admission sont exclus.

Tableau 10

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu

Secteur de compétence	Année	Total des admissions de personnes	Certaines caractéristiques du détenu		
			Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve	1996-1997	1 568	7	8	30
	1997-1998	1 166	5	7	31
	1998-1999	1 199	6	6	31
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	867	6	..	31
	1997-1998	869	7	--	29
	1998-1999	803	8	--	..
Nouvelle-Écosse	1996-1997	2 113	5	5	31
	1997-1998	1 914	4	4	30
	1998-1999	1 964	5	5	30
Nouveau-Brunswick ²	1996-1997	2 919	5	5	29
	1997-1998	2 278	4	4	30
	1998-1999	2 273	4	5	31
Québec	1996-1997	28 753	8	2	32
	1997-1998	26 188	8	1	33
	1998-1999	21 735	9	2	34
Ontario	1996-1997	36 530	9	9	31
	1997-1998	33 971	9	9	31
	1998-1999	32 815	9	10	31
Manitoba	1996-1997	2 069	9	58	30
	1997-1998	1 439	7	61	30
	1998-1999	1 393	6	59	30
Saskatchewan	1996-1997	4 802	10	74	29
	1997-1998	3 894	9	72	29
	1998-1999	3 850	9	76	29
Alberta	1996-1997	16 535	12	39	30
	1997-1998	14 467	11	39	31
	1998-1999	15 491	11	38	31
Colombie-Britannique	1996-1997	11 537	7	18	31
	1997-1998	10 565	7	16	30
	1998-1999	9 628	7	20	30
Yukon ³	1996-1997	310	5	59	32
	1997-1998	304	5	77	29
	1998-1999	300	8	49	33
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998	1 573	3
	1998-1999	1 594	4
TOTAL	1996-1997	108 003	9	16	...
	1997-1998	98 628	9	15	...
	1998-1999	93 045	9	17	...

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

² Nouveau-Brunswick - Seuls les délinquants qui ont été admis et libérés pendant l'année civile sont représentés dans les données sur les caractéristiques du détenu.

³ Yukon - En 1997-1998, la répartition en pourcentage des contrevenants autochtones a été calculée à l'exclusion d'un nombre important de contrevenants pour lesquels le statut d'autochtone ou de non-autochtone n'était pas indiqué. Le pourcentage apparaissant au tableau semblera donc plus élevé que la répartition réelle autochtone/non-autochtone.

Tableau 11

Libérations de personnes condamnées et prévenues des établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée du séjour, 1998-1999¹

Secteur de compétence	Statut	Nombre total de libérations	Durée du séjour								Médiane (en jours)
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 31 jours	De 32 à 92 jours	De 93 à 184 jours	De 185 à 366 jours	De 367 à 729 jours	2 ans et plus	
		Nombre	pourcentage								
Terre-Neuve	Condamné	1 404	10	14	16	25	19	12	3	1	50
	Prévenu	88	30	10	24	32	5	-	-	-	19
Île-du-Prince Édouard	Condamné	803	29	25	22	12	8	3	-	-	..
	Prévenu
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 718	22	12	18	27	17	4	--	29	
	Prévenu	1 335	85	5	4	4	1	--	-	2	
Nouveau-Brunswick ²	Condamné	2 928	30	16	15	22	11	6	1	--	20
	Prévenu	553	72	9	10	7	1	--	-	-	3
Québec	Condamné	28 081	20	14	19	26	12	7	1	--	28
	Prévenu	17 811	73	8	7	7	2	1	1	-	3
Ontario	Condamné	33 361	15	10	18	29	16	6	3	3	39
	Prévenu	45 434	55	13	12	14	4	2	--	--	6
Manitoba ³	Total	8 238	54	7	8	15	10	5	2	--	6
Saskatchewan	Condamné	3 849	9	10	16	23	21	14	6	1	60
	Prévenu	6 927	45	10	14	20	7	3	1	--	9
Alberta	Condamné	15 536	31	9	19	21	13	6	1	--	22
	Prévenu	8 236	65	13	13	7	1	--	--	--	4
Colombie-Britannique	Condamné	10 719	24	12	16	26	13	6	2	--	13
	Prévenu	10 999	52	15	16	13	3	1	--	-	7
Yukon	Condamné	312	10	10	28	29	15	6	2	-	34
	Prévenu	306	46	14	17	19	2	2	--	-	9
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	1 560
	Prévenu	1 307
TOTAL⁴	Condamné	100 271	17	9	19	28	16	7	2	1	...
	Prévenu	92 996	59	12	12	12	4	1	--	--	...

¹ Les calculs de la durée de la peine purgée excluent les peines de deux ans et plus et les libérations pour lesquelles la durée de la peine est inconnue.² Nouveau-Brunswick - Les données sur les libérations sont fondées sur les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile. Il pourrait alors se dégager une certaine tendance dans les données qui laisserait croire à des peines plus courtes.³ Manitoba - La durée du séjour des personnes prévenues et condamnées d'est pas disponible.⁴ Le nombre de mises en liberté pour le Manitoba n'est pas inclus dans le total, étant donné que la ventilation selon le statut de mise en liberté n'est pas disponible.

Tableau 12

Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux/territoriaux

Secteur de compétence	Année	Genre d'évasion					Total
		Infraction aux mesures de sécurité	Aucune infraction aux mesures de sécurité	D'une permission de sortir avec surveillance	D'une permission de sortir sans surveillance	Autres	
Terre-Neuve	1996-1997
	1997-1998	3	3	-	-	-	6
	1998-1999	-	-	4	-	-	4
Île-du-Prince-Édouard ¹	1996-1997	-	1	1	-	1	3
	1997-1998	-	-	-	-	-	-
	1998-1999	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	1996-1997	2	-	3	10	31	46
	1997-1998	5	-	-	6	-	11
	1998-1999	5	-	2	3	-	10
Nouveau-Brunswick	1996-1997	11	12	-	15	-	38
	1997-1998	2	6	-	5	-	13
	1998-1999	3	-	-	1	-	4
Québec	1996-1997	28	..	39	..	3	70
	1997-1998	5	..	12	..	1	18
	1998-1999	5	-	5	-	12	22
Ontario ¹	1996-1997	3	14	4	14	602	637
	1997-1998	2	8	7	9	497	523
	1998-1999	7	8	7	12	503	537
Manitoba ²	1996-1997	6	7	1	21	26	61
	1997-1998	6	6	5	8	18	43
	1998-1999	2	10	1	8	8	29
Saskatchewan	1996-1997	24	31	19	50	-	124
	1997-1998	2	58	18	81	-	159
	1998-1999	2	73	2	84	43	204
Alberta	1996-1997
	1997-1998
	1998-1999
Colombie-Britannique ^{1,3}	1996-1997	4	93	10	35	93	235
	1997-1998	8	99	15	10	-	132
	1998-1999	7	109	10	9	-	135
Yukon ⁴	1996-1997	-	1	-	1	-	2
	1997-1998	-	1	-	2	7	10
	1998-1999	-	-	-	-	10	10
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997	3	1	-	-	-	4
	1997-1998	3	5	-	-	-	8
	1998-1999
TOTAL	1996-1997	81	160	77	146	756	1,220
	1997-1998	36	186	57	121	523	923
	1998-1999	31	200	31	117	576	955

¹ Île-du-Prince-Édouard, Ontario, et Colombie-Britannique - La catégorie « Autres » inclut les évasions de personnes ayant échappé à la surveillance d'un agent de la paix, la police, du tribunal ou du huissier; les détenus qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinuée; les détenus illégalement en liberté purgeant une peine discontinuée.

² Manitoba - Les contrevenants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinuée ne sont pas compris dans la catégorie « Autres ». Ils représentent le nombre suivant pour les trois années figurantes: 1998-1999 - 59; 1997-1998 - 83; et 1996-1997 - 96.

³ Colombie-Britannique - Les contrevenants assujettis au Programme de surveillance à distance (PSD) dans le cas d'une permission de sortir figurent à la catégorie « Autres ».

⁴ Yukon - « Autres » représente les délinquants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine intermittente.

Tableau 13

Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire

Secteur de compétence	Année	Compte moyen de contrevenants ¹							Autres
		Probation conditionnelle provinciale	Libération de solution de rechange à l'amende	Programme de service communautaire ²	Ordonnances d'indemnisation ²	Ordonnances des conditions de la libération sous caution	Surveillance d'emprisonnement avec sursis ³	Peines	
Terre-Neuve	1996-1997	2 264	363	..	-	54	24
	1997-1998	2 389	426	..	-	108	24
	1998-1999	2 337	382	128	26		
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	682	4	..
	1997-1998	834	11	21
	1998-1999
Nouvelle-Écosse	1996-1997	4 410	1 246	146
	1997-1998	4 884 ^r	...	918	1 233
	1998-1999	5 209	...	943	971	450
Nouveau-Brunswick ⁴	1996-1997	2 696	...	104	32	-	-	48	81
	1997-1998	2 687	...	119	32	-	-	50	65
	1998-1999	2 599	...	96	21	-	-	42	34
Québec ⁴	1996-1997	10 007	1 808	..	2 300	..	8	1 107	15
	1997-1998	11 496	1 640	..	3 154	..	27	2 350	18
	1998-1999	7 296	1 334	..	2 384	..	23	2 444	5
Ontario	1996-1997	50 116	744	-	6 051	-	1 423	1 191	-
	1997-1998	52 352	621	-	6 177	-	-	1 971	-
	1998-1999	52 659	574	-	5 372	-	-	2 268	-
Manitoba	1996-1997	5 558	...	1 127	533	-	239	..	-
	1997-1998	5 272	...	684	546	-	257	171	-
	1998-1999	5 167	...	740	653	-	271	311	-
Saskatchewan	1996-1997	3 579	607	1 322	182	421	118
	1997-1998	3 622	628	1 226	189	580	119
	1998-1999	3 760	612	1 128	241	713	100
Alberta ⁴	1996-1997	7 914	...	1 264	27	-	-	277	1 202
	1997-1998	7 886	...	1 142	30	-	-	741	1 263
	1998-1999	7 968	...	1 151	56	-	-	704	1 415
Colombie-Britannique ⁵	1996-1997	14 953	594	5 796	274	-
	1997-1998	14 436	246	6 373	883	-
	1998-1999	13 495	239	6 207	1 033	-
Yukon	1996-1997	534	5	11	39
	1997-1998	547	57	3	22
	1998-1999	492	55	26	21
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997	917
	1997-1998
	1998-1999
TOTAL	1996-1997	103 630	3 146	2 495	11 159	1 322	7 653	3 387	1 625
	1997-1998	106 405	2 507	2 863	12 226	1 226	6 903	6 868	1 532
	1998-1999	100 982	2 147	2 930	10 451	1 128	6 797	7 669	2 051

¹ Sauf indication contraire, le compte moyen de contrevenants est déclaré selon le compte mensuel moyen.² Dans la plupart des secteurs de compétence, les ordonnances de service communautaire (OSC) et les ordonnances d'indemnisation (OI) sont des conditions d'une ordonnance de probation; les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.³ Les tribunaux n'imposent que depuis septembre 1996, les condamnations avec sursis comme décision.⁴ Nouveau-Brunswick, Québec, et Alberta - La catégorie « Autres » comprend les détenus libérés temporairement de la garde; la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.⁵ Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une ordonnance de services communautaires.

Tableau 14

Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire

Secteur de compétence	Année	Nombre d'admissions et libérations							
		Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service communautaire ¹	Ordonnances d'indemnisation ¹	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprisonnement avec sursis ²	Autres
Terre-Neuve ³	1996-1997	1 946	355	212	127
	1997-1998	1 982	305	304	128
	1998-1999	1 903	258	300	127
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	691	...	10	4	..
	1997-1998	744	...	11	29	107
	1998-1999	564	35	..
Nouvelle-Écosse	1996-1997	3 780	...	3 627	1 045	242	215
	1997-1998	3 715	...	3 077	1 049	476	656
	1998-1999	3 719	...	3 137	854	510	703
Nouveau-Brunswick ⁴	1996-1997	1 781	...	1 251	387	-	-	185	6 769
	1997-1998	1 858	...	1 428	384	-	-	596	3 419
	1998-1999	1 740	...	1 147	258	-	-	507	1 651
Québec ⁴	1996-1997	7 162	2 945	..	4 301	..	37	2 555	80
	1997-1998	7 225	2 760	..	4 191	..	75	3 983	127
	1998-1999	6 877	2 682	..	4 078	..	57	4 202	68
Ontario	1996-1997	33 463	1 308	-	10 207	-	2 370	1 940	-
	1997-1998	35 930	1 128	-	9 955	-	-	4 293	-
	1998-1999	34 469	960	-	7 793	-	-	3 690	-
Manitoba	1996-1997	3 657	...	3 998	953	-	548	..	-
	1997-1998	3 659	...	2 533	1 159	-	507	526	-
	1998-1999	4 426	...	2 224	1 187	-	830	672	-
Saskatchewan	1996-1997	3 012	...	14 352	972	1 093	442	445	252
	1997-1998	3 261	1 098	1 027	476	928	290
	1998-1999	3 305	926	982	589	1 083	240
Alberta ⁴	1996-1997	8 440	...	10 362	108	-	-	1 004	3 804
	1997-1998	7 794	...	8 392	81	-	-	1 343	3 432
	1998-1999	8 544	...	8 003	84	-	-	1 035	3 608
Colombie-Britannique ⁵	1996-1997	16 152	594	12 989	1 064	-
	1997-1998	13 440	479	12 932	2 080	-
	1998-1999	12 805	527	12 427	2 142	-
Yukon	1996-1997	515	7	22	78
	1997-1998	451	97	50	93
	1998-1999	467	...	36	130	60	133
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998	1 547
	1998-1999
TOTAL	1996-1997	80 599	4 847	33 600	18 328	1 093	16 393	7 673	11 325
	1997-1998	81 606	4 367	15 441	18 222	1 027	14 087	14 608	8 252
	1998-1999	78 819	4 169	14 547	15 438	982	14 033	14 236	6 530

¹ Dans la plupart des secteurs de compétence, les ordonnances de service communautaire (OSC) et les ordonnances d'indemnisation (OI) sont des conditions d'une ordonnance de probation; les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.

² Les tribunaux n'imposent que depuis septembre 1996, les condamnations avec sursis comme décision.

³ Terre-Neuve - Les cas dont s'occupe le ministère des Services sociaux ne sont pas compris dans les chiffres sur les inscriptions pour chacune des années. Les OSC et les OI sont comprises au nombre total des inscriptions à la probation. Les contrevenants surveillés sous le programme de surveillance à distance apparaissent sous la rubrique « Autres ».

⁴ Nouveau-Brunswick, Québec, et Alberta - La catégorie « Autres » comprend les détenus libérés temporairement de la garde; la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.

⁵ Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une ordonnance de services communautaires.

Tableau 15

Durée de l'ordonnance de probation

Secteur de compétence	Année	Nombre total des admissions à la probation	Durée de l'ordonnance de probation			
			Moins de 3 mois	3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	6 mois
		Nombre	pourcentage			
Terre-Neuve	1996-1997	1 946	2	--	1	6
	1997-1998	1 982	11	-	2	11
	1998-1999	1 903	10	-	6	11
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	691	7	7	-	7
	1997-1998	744	1	1	1	4
	1998-1999	564
Nouvelle-Écosse	1996-1997	3 780	1	1	1	11
	1997-1998	3 715	1	1	1	11
	1998-1999	3 719	1	2	1	9
Nouveau-Brunswick	1996-1997	1 781	3	..	14	..
	1997-1998	1 858	6	..	15	..
	1998-1999	1 740	5	-	14	-
Québec	1996-1997	7 162	--	--	--	2
	1997-1998	7 225	--	--	--	2
	1998-1999	6 877	--	--	--	4
Ontario	1996-1997	33 463	1	1	--	7
	1997-1998	35 930	1	1	--	7
	1998-1999	34 469	1	1	1	7
Manitoba	1996-1997	3 657	--	--	--	..
	1997-1998	3 659
	1998-1999	4 426
Saskatchewan	1996-1997	3 012	..	1	1	16
	1997-1998	3 261	--	1	1	16
	1998-1999	3 305	--	1	1	16
Alberta	1996-1997	8 440
	1997-1998	7 794
	1998-1999	8 544
Colombie-Britannique	1996-1997	16 152	3	3	2	13
	1997-1998	13 440	1	1	1	11
	1998-1999	12 805	1	1	1	11
Yukon	1996-1997	515	7	6	3	-
	1997-1998	451	6	10	2	-
	1998-1999	467	11	7	1	-
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998	1 547	5	9	7	20
	1998-1999
TOTAL	1996-1997	80 599	1	2	1	8
	1997-1998	81 606	1	1	1	8
	1998-1999	78 819	1	1	1	8

Voir notes à la fin du tableau.

Tableau 15

Durée de l'ordonnance de probation - fin

	Durée de l'ordonnance de probation						Médiane ¹ (en mois)	
	Plus de 6 mois et moins de 12 mois	12 mois	Plus de 12 mois et moins de 18 mois	18 mois	Plus de 18 mois et moins de 24 mois	24 mois		Plus de 24 mois
	pourcentage							
1	37	3	6	1	26	17	19	
16	27	11	-	6	11	6	12	
11	24	17	-	4	10	8	12	
1	25	--	15	--	25	13	18	
3	53	1	18	--	15	3	18	
..	
5	39	1	21	7	12	
6	37	5	10	1	20	7	12	
4	40	5	11	2	17	8	12	
49	..	11	..	19	..	4	11	
50	..	10	..	16	..	3	10	
52	-	10	-	16	-	2	10	
1	23	1	4	--	44	25	24	
1	26	1	5	--	43	22	24	
1	29	1	6	1	41	17	24	
3	42	4	14	2	-	26	12	
3	42	4	15	1	-	10	12	
3	43	4	--	16	16	9	12	
..	
..	
..	
10	38	3	-	15	12	5	12	
12	41	2	14	--	10	3	12	
14	41	5	7	4	7	4	12	
..	
..	
..	
48	..	1	11	14	..	5	12	
51	..	1	13	15	..	5	12	
8	46	1	13	-	13	5	12	
22	-	28	-	-	-	23	12	
29	-	35	-	-	-	9	12	
21	4	30	-	11	3	12	12	
..	
11	35	3	1	--	8	2	12	
..	
15	28	3	11	5	7	18	..	
15	30	3	12	4	14	9	..	
6	40	4	4	10	17	8	..	

¹ Il est impossible de calculer la durée médiane globale des ordonnances de probation étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. La durée médiane des ordonnances de probation présentée pour chaque secteur de compétence est déclarée par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

Tableau 16

Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave

Secteur de compétence	Année	Nombre total d'admissions à la probation	Code criminel				Lois fédérales		Lois provinciales/territoriales et règlements municipaux	Total
			Crimes de violence affaiblies	Crimes contre les biens les drogues	Conduite avec facultés	Autres concernant	Infractions	Autres		
		Nombre	pourcentage							
Terre-Neuve ¹	1996-1997	1 946	37	40	6	11	3	1	1	
	1997-1998	1 982	34	45	5	9	4	2	2	
	1998-1999	1 903	37	33	4	18	5	2	1	
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	691	
	1997-1998	744	
	1998-1999	564	
Nouvelle-Écosse	1996-1997	3 780	32	29	7	27	4	1	-	
	1997-1998	3 715	34	29	7	25	5	-	-	
	1998-1999	3 719	35	28	8	25	4	1	35	
Nouveau-Brunswick	1996-1997	1 781	34	48	4	10	2	--	--	
	1997-1998	1 858	35	38	4	21	2	--	--	
	1998-1999	1 740	37	34	5	21	2	--	--	
Québec	1996-1997	7 162	30	41	4	14	10	1	--	
	1997-1998	7 225	30	41	4	15	9	1	--	
	1998-1999	6 877	31	39	4	17	9	--	--	
Ontario	1996-1997	33 463	40	40	6	9	4	1	--	
	1997-1998	35 930	41 ^f	38	7	9 ^f	4	1	1	
	1998-1999	34 469	43	38	5	9	5	--	1	
Manitoba	1996-1997	3 657	
	1997-1998	3 659	
	1998-1999	4 426	
Saskatchewan	1996-1997	3 012	44	33	11	9	2	..	--	
	1997-1998	3 261	45	32	12	10	2	..	--	
	1998-1999	3 305	46	31	8	9	1	4	--	
Alberta	1996-1997	8 440	
	1997-1998	7 794	
	1998-1999	8 544	
Colombie-Britannique	1996-1997	16 152	38	36	5	15	6	-	--	
	1997-1998	13 440	39	31	5	18	5	--	1	
	1998-1999	12 805	38	31	4	12	6	--	8	
Yukon ¹	1996-1997	515	26	22	11	34	4	-	4	
	1997-1998	451	26	24	8	33	4	--	5	
	1998-1999	467	30	22	9	31	4	--	3	
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997	
	1997-1998	1 547	
	1998-1999	
TOTAL	1996-1997	80 599	36	36	6	12	5	--	--	
	1997-1998	81 606	39^f	36^f	6	13^f	5	1	1	
	1998-1999	78 819	39	35	5	12	5	--	4	

¹ Terre-Neuve et le Yukon déclarent les accusations multiples au « Nombre total d'admissions à la probation » plutôt que l'infraction la plus grave déclarée par tous les autres secteurs de compétence.

Tableau 17

Âge des contrevenants à l'admission à la probation

Secteur de compétence	Année	Âge à l'admission								Âge médian ¹	Total
		De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	50 ans et plus		
pourcentage											
Terre-Neuve	1996-1997	11	22	15	15	13	9	6	9	30	1 946
	1997-1998	13	22	14	14	13	9	7	9	30	1 982
	1998-1999	13	22	15	14	12	9	7	9	33	1 903
Île-du-Prince- Édouard	1996-1997	4	28	15	13	11	10	6	11	31	691
	1997-1998	744
	1998-1999	564
Nouvelle- Écosse	1996-1997	7	24	16	16	14	9	6	7	31	3 780
	1997-1998	4	24	16	16	15	9	6	8	31	3 715
	1998-1999	10	22	16	15	13	11	6	8	30	3 719
Nouveau- Brunswick	1996-1997	17	25	16	13	11	8	5	5	27	1 781
	1997-1998	15	25	15	14	11	8	5	7	28	1 858
	1998-1999	15	23	15	14	11	8	6	7	28	1 740
Québec	1996-1997	10	22	17	17	13	9	5	6	30	7 162
	1997-1998	11	22	15	17	14	10	5	7	31	7 225
	1998-1999	10	23	15	16	14	10	6	7	31	6 877
Ontario	1996-1997	10	21	16	17	14	9	6	7	30	33 463
	1997-1998	9	20	16	17	15	10	6	8	31	35 930
	1998-1999	9	20	15	16	15	10	6	8	31	34 469
Manitoba	1996-1997	3 657
	1997-1998	3 659
	1998-1999	4 426
Saskatchewan	1996-1997	12	25	18	15	12	7	4	6	28	3 012
	1997-1998	13	25	19	15	12	7	4	5	28	3 261
	1998-1999	12	24	20	16	13	7	5	5	28	3 305
Alberta	1996-1997	8 440
	1997-1998	7 794
	1998-1999	8 544
Colombie- Britannique	1996-1997	11	19	17	17	15	10	5	6	30	16 152
	1997-1998	11	18	17	17	16	10	6	6	31	13 440
	1998-1999	11	19	17	16	16	10	6	6	31	12 805
Yukon	1996-1997	8	21	16	15	15	11	6	8	32	515
	1997-1998	8	22	20	12	13	9	8	8	30	451
	1998-1999	10	23	20	11	14	10	8	5	29	467
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998	11	25	22	17	10	7	2	4	28	1 547
	1998-1999
TOTAL	1996-1997	10	21	16	17	14	9	5	7	...	80 599
	1997-1998	10	21	16	16	15	10	6	7	...	81 606
	1998-1999	10	21	16	16	15	10	6	7	...	78 819

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

Tableau 18

Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant

Secteur de compétence	Année	Nombre total des admissions à la probation	Certaines caractéristiques du contrevenant		
			Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve	1996-1997	1 946	18	6	30
	1997-1998	1 982	18	6	30
	1998-1999	1 903	16	6	33
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	691	29
	1997-1998	744
	1998-1999	564
Nouvelle-Écosse	1996-1997	3 780	15	5	31
	1997-1998	3 715	16	5	31
	1998-1999	3 719	15	4	30
Nouveau-Brunswick	1996-1997	1 781	17	..	27
	1997-1998	1 858	17	..	28
	1998-1999	1 740	16	..	28
Québec	1996-1997	7 162	11	5	30
	1997-1998	7 225	11	6	31
	1998-1999	6 877	12	8	31
Ontario	1996-1997	33 463	17	8	30
	1997-1998	35 930	17	7	30
	1998-1999	34 469	17	7	31
Manitoba	1996-1997	3 657
	1997-1998	3 659
	1998-1999	4 426
Saskatchewan	1996-1997	3 012	18	62	28
	1997-1998	3 261	18	61	28
	1998-1999	3 305	19	63	28
Alberta	1996-1997	8 440	22	21	..
	1997-1998	7 794	18	24	..
	1998-1999	8 544	18	20	..
Colombie-Britannique	1996-1997	16 152	16	15	30
	1997-1998	13 440	14	16	31
	1998-1999	12 805	15	17	31
Yukon ²	1996-1997	515	17	88	32
	1997-1998	451	13	96	30
	1998-1999	467	20	80	29
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998	1 547	18	..	28
	1998-1999
TOTAL	1996-1997	80 599	17	12	...
	1997-1998	81 606	16	12	...
	1998-1999	78 819	16	13	...

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

² Yukon - En 1997-1998, la répartition en pourcentage des contrevenants autochtones a été calculée à l'exclusion d'un nombre important de contrevenants pour lesquels le statut d'autochtone ou de non-autochtone n'était pas indiqué. Le pourcentage apparaissant au tableau semblera donc plus élevé que la répartition réelle autochtone/non-autochtone.

Tableau 19

Décès des contrevenants provinciaux/territoriaux, selon la cause du décès

Secteur de compétence	Année	Cause du décès				Total	Statut du détenu	
		Suicide	Meurtre	Causes naturelles	Autres		En détention	En liberté
Terre-Neuve	1996-1997
	1997-1998	1	-	1	-	2	2	-
	1998-1999	1	-	1	-	2
Île-du-Prince-Édouard	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	1	-	-	1	2	2	-
	1998-1999	-	-	1	-	1	1	-
Nouveau-Brunswick	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	1	-	1	-	1
	1998-1999	-	-	-	-	-	-	-
Québec	1996-1997	11	1	3	1	16	16	-
	1997-1998	14	1	3	1	19	19	-
	1998-1999	6	2	2	-	10	10	-
Ontario	1996-1997	7	-	11	-	18	18	-
	1997-1998	3	-	9	-	12	12	-
	1998-1999	8	-	7	-	15	15	-
Manitoba	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999	1	-	-	-	1	1	-
Saskatchewan	1996-1997	5	-	-	-	5	5	-
	1997-1998	4	-	1	1	6	6	-
	1998-1999	2	1	-	-	3	2	1
Alberta	1996-1997	3	-	1	-	4	3	1
	1997-1998	-	-	-	1	1	-	1
	1998-1999	1	-	-	-	1	1	-
Colombie-Britannique	1996-1997	1	-	-	-	1	1	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999	1	-	-	4	5	4	1
Yukon	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999	-	-	1	-	1	1	-
Territoires du Nord-Ouest	1996-1997
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999	-	-	-	1	1	1	-
TOTAL	1996-1997	27	1	15	1	44	43	1
	1997-1998	23	1	15	4	43	41	2
	1998-1999	20	3	12	5	40

Nota : La catégorie "Autres" englobe les décès accidentels et les décès pour lesquels la raison n'a pas été spécifiée. Sous la rubrique "en liberté", les chiffres représentent le nombre de décès qui sont survenus lorsque les détenus étaient en liberté de l'établissement telle que la permission de sortir.

Tableau 20

Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles

Secteur de compétence	Année	Décisions accordant la libération conditionnelle totale				
		Nombre accordé	Nombre refusé	Nombre reporté ¹	Total	Pourcentage accordé
Québec	1996-1997	2 945	1 598	-	4 543	65
	1997-1998	2 760	1 674 ^r	-	4 434 ^r	62 ^r
	1998-1999	2 728	1 521	-	4 249	64
Ontario	1996-1997	1 476	2 725	119	4 320	35
	1997-1998	1 231	2 348	98	3 677	34
	1998-1999	1 085	2 195	61	3 341	33
Colombie-Britannique	1996-1997	613	613	...
	1997-1998
	1998-1999
TOTAL²	1996-1997	5 034	4 323	119	9 476	51
	1997-1998	3 991	4 022	98	8 111	50
	1998-1999	3 813	3 716	61	7 590	51
Cessation de la libération conditionnelle totale - Raison de la cessation						
		Expiration régulière	Révocation	Autres	Total	Taux de réussite
						pourcentage
Québec	1996-1997	2 047	741	-	2 788	73
	1997-1998	2 153 ^r	619 ^r	-	2 772 ^r	78 ^r
	1998-1999	2 021	657	-	2 678	75
Ontario	1996-1997	1 233	209	3	1 445	85
	1997-1998	1 044	147	3	1 194	87
	1998-1999	920	135	1	1 056	87
Colombie-Britannique	1996-1997	..	152	7	159	...
	1997-1998
	1998-1999
TOTAL²	1996-1997	3 280	1 102	10	4 392	75
	1997-1998	3 091	888	3	3 982	78
	1998-1999	2 941	792	1	3 734	79

¹ Comprend les détenus non-admissibles ou non-disponibles pour une interview et les détenus ayant refusé ou rejeté l'audition. Ces données ne sont pas incluses dans le calcul du taux d'octroi de la libération conditionnelle.

² Le calcul des pourcentages exclut les données de la Colombie-Britannique.

Tableaux fédéral

Tableau 21

Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 1998-1999

Secteur de compétence	Centres correctionnels communautaires	Niveau de sécurité				Capacité ¹		
		Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale	Niveau multi-sécuritaire	Institutionnel	Communautaire	Total
Terre-Neuve	1	-	-	-	-	-	22	22
Nouvelle-Écosse	2	-	1	-	1	381	36	417
Nouveau-Brunswick	1	1	1	1	-	943	26	969
Québec	6	3	5	3	1	3 545	198	3 743
Ontario	3	4	5	3	2	3 621	95	3 716
Manitoba	1	1	1	-	-	700	40	740
Saskatchewan	1	1	1	-	2	941	20	961
Alberta	1	2	3	1	1	1 881	20	1 901
Colombie-Britannique	1	2	4	2	-	1 697	72	1 769
TOTAL	17	14	21	10	7	13 709	529	14 238

¹ La capacité comprend le nombre normal de lits d'association, lits de réception et lits d'établissement de psychiatrie ou de santé mentale, la ségrégation disciplinaire, les lits médicaux et les lits d'hôpital.

Tableau 22

Total des dépenses fédérales¹

Année	Dollars courants				Dollars constants de 1992-1993			
	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant
	'000\$			\$	'000\$			\$
1996-1997	970 289	161 172	1 131 461	32.70	916 231	152 193	1 068 424	30.88
1997-1998	1 028 029	163 394	1 191 423	34.26	958 089	152 278	1 110 366	31.93
1998-1999	1 143 822	169 000	1 312 822	37.75	1 056 161	156 048	1 212 209	34.86

¹ Le total des dépenses fédérales englobent les dépenses du Service correctionnel Canada (SCC) et celles de la Commission nationale de libérations conditionnelles (CLNC). Les dépenses du SCC excluent CORCAN.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 23

Total des dépenses d'exploitation fédérales¹, selon le secteur de service principal (en dollars courants)

Année	Administration centrale et services centraux		Services de détention communautaire		Services de surveillance conditionnelles		Commission nationale des libérations		Total
	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	
	1996-1997	128 914	13	685 483	71	131 592	14	24 300	
1997-1998	155 540	15	692 123	67	155 648	15	24 718	2	1 028 029
1998-1999	166 648	15	822 389	72	128 685	11	26 100	2	1 143 822

¹ Les dépenses totales du SCC excluent CORCAN.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 24

Données sur le personnel¹ du Service correctionnel Canada en 1998-1999

Secteur de service	Réelles	Pourcentage du total
Administration centrale et services centraux	1 496	12
Centres de détention	9 906	80
Surveillance communautaire	989	8
TOTAL	12 391	100

¹ Les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet au 31 mars 1999.

Tableau 25

Coût quotidien moyen par détenu fédéral

Année	Coût d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
	'000\$	'000\$	\$	\$	
1996-1997	778 249	734 890	5 181 905	150.19	141.82
1997-1998	778 249	725 302	5 024 225	154.90	144.36
1998-1999	822 389	759 362	4 809 970	170.98	157.87

¹ Les dépenses d'exploitation des établissements désignent les coûts que comporte l'exploitation quotidienne d'un établissement, tels que les salaires, le transport, l'entretien, etc. Ces chiffres excluent les rénovations majeurs et les coûts de construction. Les centres de détention gérés par le gouvernement, soit les établissements en milieu fermé et en milieu ouvert et les centres correctionnels communautaires sont inclus.

² «Durée du séjour en jours» est basé sur 52 comptes hebdomadaires des détenus qui étaient présents à l'intérieur de l'établissement au moment du compte. Les détenus temporaires sont compris.

Tableau 26

Années-personnes utilisées par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1998-1999

Région	Membres de la Commission	Membres de la Commission à temps partiel	Effectifs	Total
Administration centrale	6.0	0.9	89.0	95.9
Atlantique	5.5	1.9	31.0	38.4
Québec	7.6	4.3	43.0	54.9
Ontario	8.5	4.0	40.0	52.5
Prairies	9.0	2.7	39.0	50.7
Pacifique	5.0	1.8	23.0	29.8
TOTAL	41.6	15.6	265.0	322.2

Tableau 27

Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux

Région	Année	Compte réel ¹	Taux d'incarcération
			Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
Atlantique	1996-1997	1 373	76
	1997-1998	1 274	70
	1998-1999	1 218	67
Québec	1996-1997	3 869	69
	1997-1998	3 760	67
	1998-1999	3 486	61
Ontario	1996-1997	3 680	44
	1997-1998	3 558	42
	1998-1999	3 488	40
Prairies	1996-1997	3 305	90
	1997-1998	3 267	88
	1998-1999	3 232	85
Pacifique	1996-1997	1 969	66
	1997-1998	1 906	62
	1998-1999	1 754	56
TOTAL	1996-1997	14 197	63
	1997-1998	13 765	60
	1998-1999	13 178	57

¹ Le compte réel de détenus comprend les délinquants fédéraux et provinciaux/territoriaux dans un établissement fédéral et ceux qui sont détenus temporairement dans un établissement fédéral.

Tableau 28

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission

Genre d'admission	Année	Région					
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
Mandat d'incarcération	1996-1997	372 ^r	1 131 ^r	1 178 ^r	1 244 ^r	420 ^r	4 345
	1997-1998	403 ^r	998 ^r	1 165 ^r	1 243 ^r	440 ^r	4 249
	1998-1999	384	1 168	1 131	1 371	439	4 493
Révocation	1996-1997	306 ^r	1 058 ^r	505 ^r	586 ^r	400 ^r	2 855
	1997-1998	299 ^r	918 ^r	431 ^r	692 ^r	418 ^r	2 758
	1998-1999	291	836	391	638	339	2 495
Cessation de la libération	1996-1997	2	2 ^r	7 ^r	11	7 ^r	29
	1997-1998	2 ^r	2	1 ^r	2	7 ^r	14
	1998-1999	-	1	4	2	3	10
Interruption	1996-1997	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-
	1998-1999	-	-	-	-	-	-
Transferts d'autres pays	1996-1997	2	40	30	-	1	73
	1997-1998	-	43	7	-	1	51
	1998-1999	-	25	29	-	-	54
Autres	1996-1997	4 ^r	37 ^r	4 ^r	72 ^r	3	120
	1997-1998	8 ^r	25	4 ^r	57 ^r	4	98
	1998-1999	151	16	9	184	6	366
TOTAL	1996-1997	686^r	2 268^r	1 724^r	1 913^r	831^r	7 422
	1997-1998	712^r	1 986^r	1 608^r	1 994^r	870^r	7 170
	1998-1999	826	2 046	1 564	2 195	787	7 418

¹ Mentionnons parmi d'autres types d'admission l'échange de services et d'autres admissions.

Nota : Il faut être prudent si on compare les données ci-dessus avec celles d'éditions antérieures de cette publication. Dans le passé, les données représentaient les admissions de délinquants fédéraux peu importe le type d'établissement (c.-à-d. fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées ici portent sur les admissions dans les établissements fédéraux, ce qui comprend les admissions de délinquants provinciaux/territoriaux non inclus précédemment.

Tableau 29

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission

Durée totale de la peine 1996-1997	Pourcentage du total des admissions		
	1997-1998	1998-1999	
pourcentage	pourcentage	pourcentage	
Moins de 2 ans	0.62	0.47	0.38
2 ans et moins de 3 ans	34.27	37.11	43.71
3 ans et moins de 4 ans	22.62	22.88	21.52
4 ans et moins de 5 ans	14.59	14.00	12.46
5 ans et moins de 6 ans	8.61	6.75	6.81
6 ans et moins de 7 ans	5.04	4.64	4.12
7 ans et moins de 8 ans	2.76	3.18	2.52
8 ans et moins de 9 ans	2.07	1.95	1.38
9 ans et moins de 10 ans	1.57	1.29	0.87
10 ans et moins de 15 ans	2.97	2.68	2.38
15 ans et moins de 20 ans	0.39	0.52	0.22
20 ans et plus	0.12	0.07	0.02
Emprisonnement à vie	4.37	4.45	3.61
TOTAL	100	100	100
Nombre d'admissions ¹	4 345	4 249	4 493
Durée moyenne de la peine ² (en mois)	48.6	47.4	44.1
Durée médiane de la peine (en mois)	39.2	36.5	36.5

¹ Les admissions pour lesquelles l'établissement d'admission n'est pas indiqué ont été exclues.

² Dans le calcul de la durée moyenne de la peine, on exclut les personnes qui purgent une peine à perpétuité. La moyenne correspond à la durée moyenne totale de la peine (en jours) divisée par 30 jours.

Nota : Il faut être prudent si on compare les données ci-dessus avec celles d'éditions antérieures de cette publication. Dans le passé, les données représentaient les admissions de délinquants fédéraux peu importe le type d'établissement (c.-à-d. fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées ici portent sur les admissions dans les établissements fédéraux, ce qui comprend les admissions de délinquants provinciaux/territoriaux non inclus précédemment.

Tableau 30

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions

Région	Année	Certaines infractions								
		Homicide	Tentative de meurtre	Vol qualifié	Agression sexuelle and violence sexuelle	Enlèvement	Introduction par effraction	Trafic/Importation de drogues	Armes et explosifs	Fraude
Atlantique	1996-1997	19	-	74	45	1	62	46	4	11
	1997-1998	22	1	74	56	-	80	50	8	4
	1998-1999	11	1	85	40	1	60	79	8	11
Québec	1996-1997	63	20	265	133	31	122	177	9	15
	1997-1998	64	10	215	110	25	126	146	5	24
	1998-1999	57	6	234	128	21	188	158	16	24
Ontario	1996-1997	98	20	235	178	21	103	189	18	29
	1997-1998	87	20	243	157	17	88	199	14	19
	1998-1999	70	24	230	141	15	106	220	9	25
Prairies	1996-1997	68	10	247	279	16	125	150	11	21
	1997-1998	80	6	247	221	14	138	168	7	15
	1998-1999	85	3	258	204	16	174	239	10	18
Pacifique	1996-1997	49	5	106	70	11	47	23	4	5
	1997-1998	48	13	94	66	4	49	33	6	5
	1998-1999	57	4	95	61	8	72	33	3	3
Total¹	1996-1997	297	55	927	705	80	459	585	46	81
	1997-1998	301	50	873	610	60	481	596	40	67
	1998-1999	280	38	902	574	61	600	729	46	81

Voir notes à la fin du tableau.

Tableau 30

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions - fin

Principales voies de fait	Voies de fait	Vol	Certaines infractions							Inconnu	TOTAL
			Crime d'incendie	Infractions aux règlements de la circulation C.C.	Violation d'une ordonnance de la cour	Conduite avec facultés affaiblies	Autres infractions au Code criminel	Infractions aux autres lois fédérales	Infractions aux lois provinciales		
38	10	12	6	1	3	25	13	-	-	2	372
31	13	22	4	1	7	19	7	-	-	4	403
29	9	18	5	-	3	15	8	-	-	1	384
79	23	32	7	1	6	133	13	1	-	1	1 131
70	20	36	10	2	11	112	10	1	-	1	998
88	23	51	21	3	19	123	5	2	-	1	1 168
80	13	22	6	3	22	98	26	-	-	17	1 178
107	19	36	7	4	30	92	21	-	-	5	1 165
91	12	36	10	1	33	70	35	-	-	3	1 131
151	25	39	5	2	28	34	26	-	-	7	1 244
168	22	43	10	1	34	38	23	-	-	8	1 243
150	27	54	8	1	44	39	35	-	-	6	1 371
30	7	9	1	2	9	17	13	-	1	11	420
40	1	14	6	-	7	29	16	-	-	9	440
34	3	13	3	1	8	31	7	-	-	3	439
378	78	114	25	9	68	307	91	1	1	38	4 345
416	75	151	37	8	89	290	77	1	-	27	4 249
392	74	172	47	6	107	278	90	2	-	14	4 493

¹ Les admissions dans les cas où l'établissement d'admission n'est pas indiqué ont été exclues.

Nota : Il faut être prudent si on compare les données ci-dessus avec celles d'éditions antérieures de cette publication. Dans le passé, les données représentaient les admissions de délinquants fédéraux peu importe le type d'établissement (c.-à-d. fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées ici portent sur les admissions dans les établissements fédéraux, ce qui comprend les admissions de délinquants provinciaux/territoriaux non inclus précédemment.

Tableau 31

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant

	Année	Province/territoire où la peine a été infligée					Ontario
		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	
Nombre d'admissions ¹	1996-1997	-	17	211	139	1 134	1 192
	1997-1998	2	18	239	143	998	1 187
	1998-1999	-	12	261	111	1 159	1 158
Certaines caractéristiques du détenu:							
Pourcentage de femmes	1996-1997	-	12	6	-	1	6
	1997-1998	50	6	4	4	4	6
	1998-1999	-	8	6	5	3	6
Pourcentage d'Autochtones	1996-1997	-	-	6	6	3	8
	1997-1998	50	-	5	4	3	6
	1998-1999	-	-	5	5	3	7
Âge moyen à l'admission	1996-1997	...	31	30	32	33	34
	1997-1998	24	35	31	32	34	33
	1998-1999	...	32	32	30	34	34
Âge médian à l'admission	1996-1997	...	32	28	28	32	32
	1997-1998	24	33	29	29	32	32
	1998-1999	...	34	31	28	33	32

Voir notes à la fin du tableau.

Tableau 31

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant - fin

Province où la peine a été infligée						Extérieur du Canada	Non déclaré stated	TOTAL
Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie- Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest			
242	212	695	402	11	51	3	36	4 345
228	233	693	426	6	58	1	17	4 249
231	226	826	432	6	56	6	9	4 493
--	2	--	-	-	-	-	-	2
2	2	1	-	-	-	-	6	3
3	3	6	-	-	2	-	-	4
49	64	23	23	45	92	-	19	17
54	68	29	23	67	93	-	41	18
55	69	27	19	50	80	17	33	17
30	32	32	33	36	32	48	31	33
28	31	32	34	27	32	39	34	33
30	32	30	34	28	33	44	30	33
28	30	31	31	32	29	48	29	31
26	30	30	33	23	30	39	35	31
27	30	29	31	29	31	44	35	31

¹ Les admissions dans les cas où l'établissement d'admission n'est pas indiqué ont été exclues.

Nota : Il faut être prudent si on compare les données ci-dessus avec celles d'éditions antérieures de cette publication. Dans le passé, les données représentaient les admissions de délinquants fédéraux peu importe le type d'établissement (c.-à-d. fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées ici portent sur les admissions dans les établissements fédéraux, ce qui comprend les admissions de délinquants provinciaux/territoriaux non inclus précédemment.

Tableau 32

Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération

Âge à l'admission	Année	Région					Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
18 ans et 19 ans	1996-1997	46	36	41	102	20	245
	1997-1998	42	37	43	91	20	233
	1998-1999	42	43	35	117	10	247
De 20 ans à 24 ans	1996-1997	84	196	194	266	80	820
	1997-1998	94	148	202	285	86	815
	1998-1999	84	181	200	316	77	858
De 25 ans à 29 ans	1996-1997	62	236	230	230	75	833
	1997-1998	70	202	220	256	72	820
	1998-1999	62	221	232	260	92	867
De 30 ans à 34 ans	1996-1997	64	213	239	218	83	817
	1997-1998	66	195	225	199	75	760
	1998-1999	60	225	203	241	79	808
De 35 ans à 39 ans	1996-1997	45	178	183	178	61	645
	1997-1998	48	173	179	181	69	650
	1998-1999	46	183	173	196	70	668
De 40 ans à 44 ans	1996-1997	44	163	166	158	48	579
	1997-1998	46	157	191	142	67	603
	1998-1999	58	196	160	153	65	632
De 45 ans à 49 ans	1996-1997	2	26	20	22	5	75
	1997-1998	4	9	14	9	6	42
	1998-1999	4	17	14	7	4	46
50 ans et plus	1996-1997	23	81	105	66	45	320
	1997-1998	33	77	90	76	45	321
	1998-1999	27	102	114	74	41	358
TOTAL¹	1996-1997	370	1 129	1 178	1 240	417	4 334
	1997-1998	403	998	1 164	1 239	440	4 244
	1998-1999	383	1 168	1 131	1 364	438	4 484

¹ Les délinquants qui avaient moins de 18 ans au moment de leur admission sont exclus. Il y en avait 11 en 1996-1997, 5 en 1997-1998 et 9 en 1998-1999. Sont également exclues les admissions pour lesquelles l'établissement est inconnu. Voici les admissions totales en vertu d'un mandat de dépôt : 4 345 en 1996-1997; 4 249 en 1997-1998; 4 493 en 1998-1999.

Nota : Il faut être prudent si on compare les données ci-dessus avec celles d'éditions antérieures de cette publication. Dans le passé, les données représentaient les admissions de délinquants fédéraux peu importe le type d'établissement (c.-à-d. fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées ici portent sur les admissions dans les établissements fédéraux, ce qui comprend les admissions de délinquants provinciaux/territoriaux non inclus précédemment.

Tableau 33

Décès de détenus fédéraux

Raison du décès	Année	En détention	En liberté (dans la collectivité)	Total
Suicide	1996-1997	10	3	13
	1997-1998	9	13	22
	1998-1999	16	6	22
Meurtre	1996-1997	5	2	7
	1997-1998	2	3	5
	1998-1999	6	4	10
Intervention des forces de l'ordre ¹	1996-1997	-	3	3
	1997-1998	-	2	2
	1998-1999	-	1	1
Inconnu	1996-1997	-	6	6
	1997-1998	-	7	7
	1998-1999	-	9	9
Autres ²	1996-1997	36	81	117
	1997-1998	39	77	116
	1998-1999	41	71	112
TOTAL	1996-1997	51	95	146
	1997-1998	50	102	152
	1998-1999	63	91	154

¹ « Intervention des forces de l'ordre » comprend les détenus qui sont tués par les autorités pendant la perpétration d'une infraction, p. ex., prise d'otages, évasion.

² La catégorie « Autres » comprend les décès par causes naturelles et les décès accidentels.

Tableau 34

Évadés des établissements fédéraux¹

Genre d'évasion	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité multi-sécuritaire ou maximal	9	1	3
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité moyen	2	3	5
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité minimal	47	66	106
TOTAL	58	70	114

¹ Le nombre d'évadés représente le nombre de délinquants qui figuraient sur la liste des évadés au 31 mars 1999. La liste est cumulative et remonte à 1977.

Tableau 35

Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération

Genre de libération	Année	Région					Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
Expiration du mandat	1996-1997	48	49	124	108	65	394
	1997-1998	54	58	87	115	62	376
	1998-1999	43	56	57	97	58	311
Libération conditionnelle totale	1996-1997	73	198	202	243	64	780
	1997-1998	43	135	142	160	56	536
	1998-1999	48	89	134	92	33	396
Semi-liberté	1996-1997	259	486	425	346	136	1 652
	1997-1998	297	728	558	664	265	2 512
	1998-1999	379	753	628	723	291	2 774
Libération d'office	1996-1997	498	1 366	1 084	1 014	593	4 555
	1997-1998	504	1 392	1 026	1 146	563	4 631
	1998-1999	428	1 192	1 050	1 064	502	4 236
Autres ¹	1996-1997	11	51	46	69	29	206
	1997-1998	14	27	46	76	32	195
	1998-1999	32	26	55	95	36	244
TOTAL²	1996-1997	889	2 150	1 881	1 780	887	7 587
	1997-1998	912	2 340	1 859	2 161	978	8 250
	1998-1999	930	2 116	1 924	2 071	920	7 961

¹ On entend par « autres » types de libération, les personnes décédées, les personnes transférées dans un autre pays, les ordonnances du tribunal, l'expiration de la peine, les ordonnances du lieutenant-gouverneur et la révocation ou la cessation d'une supervision antérieure.

² À l'exclusion des libérations pour lesquelles l'établissement de libération est inconnu, de même que des libérations dont le genre n'est pas indiqué.

Nota : Il faut être prudent si on compare les données ci-dessus avec celles d'éditions antérieures de cette publication. Dans le passé, les données représentaient les admissions de délinquants fédéraux peu importe le type d'établissement (c.-à-d. fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées ici portent sur les admissions dans les établissements fédéraux, ce qui comprend les admissions de délinquants provinciaux/territoriaux non inclus précédemment.

Tableau 36

Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada

Année	Permissions de sortir avec surveillance		Permissions de sortir sans surveillance	
	Nombre complété	Nombre non complété ¹	Nombre complété	Nombre non complété ¹
1996-1997	36 655	15	5 235	25
1997-1998	45 199	9	6 387	57
1998-1999	52 949	21	7 622	108

¹ Le nombre de permission d'absences temporaires « non complétées » comprend les personnes en liberté illégale, les personnes détenues par la police et la cessation de la P.S. par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Tableau 37

Compte moyen¹ - Population fédérale et provinciale/territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région

Région	Année	Contrevenants fédéraux				Contrevenants provinciaux/territoriaux ²			Total
		Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Libération d'office	Total	Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Total	
Atlantique	1996-1997	97	383	233	713	24	130	154	866
	1997-1998	103	365	234	702	22	102	124	826
	1998-1999	133	361	212	706	27	101	128	834
Québec	1996-1997	316	1 373	592	2 281	-	1	1	2 282
	1997-1998	323	1 238	603	2 164	-	1	1	2 165
	1998-1999	411	1 224	569	2 204	-	2	2	2 205
Ontario	1996-1997	210	1 066	491	1 767	1	8	9	1 776
	1997-1998	272	1 037	523	1 832	-	6	6	1 838
	1998-1999	336	1 059	560	1 955	-	2	2	1 956
Prairies	1996-1997	158	802	474	1 434	31	142	173	1 607
	1997-1998	236	813	517	1 566	32	143	175	1 742
	1998-1999	295	840	554	1 689	28	122	150	1 838
Pacifique	1996-1997	110	483	275	868	1	4	6	874
	1997-1998	150	468	262	880	2	5	7	887
	1998-1999	174	512	255	941	1	2	3	944
TOTAL	1996-1997	891	4 108	2 064	7 062	58	285	343	7 405
	1997-1998	1 084	3 922	2 140	7 145	57	256	313	7 458
	1998-1999	1 349	3 944	2 149	7 492	56	230	286	7 778

¹ Les chiffres fournis représentent le compte au 31 mars de chaque année.² Le nombre de contrevenants provinciaux/territoriaux englobe les contrevenants dans les établissements des provinces ne possédant pas leur propre commission des libérations conditionnelles, et qui sont sous la surveillance du Service correctionnel Canada.

Tableau 38

Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles

Type de libération	Contrevenants fédéraux		
	1996-1997	1997-1998	1998-1999
PERMISSION DE SORTIR AVEC SURVEILLANCE			
Accordée	358 ^r	395 ^r	420
Refusée	63	76	84
Taux d'octroi (%)	85.0	83.9	83.3
PERMISSION DE SORTIR SANS SURVEILLANCE			
Accordée	318	374	439
Refusée	180 ^r	203 ^r	226
Taux d'octroi (%)	63.9	64.8	66.0
SEMI-LIBERTÉ			
Accordée	2 696 ^r	3 645 ^r	3 802
Refusée	1 377 ^r	1 422 ^r	1 347
Taux d'octroi (%)	66.2	71.9	73.8
LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE			
Accordée	1 745 ^r	1 979 ^r	2 117
Refusée	2 611 ^r	2 730 ^r	2 747
Taux d'octroi (%)	40.1	42.0	43.5
Contrevenants provinciaux/territoriaux			
SEMI-LIBERTÉ			
Accordée	279	211	265
Refusée	332	302	146
Taux d'octroi (%)	45.7	41.1	64.5
LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE			
Accordée	462	325	435
Refusée	424	425	267
Taux d'octroi (%)	52.1	43.3	62.0

Tableau 39

Résultat fédéral¹ des contrevenants libérés par la Commission nationales des libérations conditionnelles, selon le type de libération

Résultat	Semi-liberté					
	1996-1997		1997-1998		1998-1999	
		%		%		%
Achèvement	2 314	83	2 528	82	2 890	83
Révocation pour violation des conditions	330	12	371	12	363	10
Révocation pour infraction						
Sans violence	104	4	134	4	186	5
Avec violence	34	1	33	1	24	1
Total des revocations pour infraction	138	5	167	5	210	6
TOTAL	2 782	100	3 066	100	3 463	100
	Libération conditionnelle totale ²					
		%		%		%
Achèvement	1 255	66	1 200	68	1 164	72
Révocation pour violation des conditions	361	19	310	18	232	14
Révocation pour infraction						
Sans violence	247	13	214	12	187	12
Avec violence	44	2	40	2	26	2
Total des revocations pour infraction	291	15	254	14	213	13
TOTAL	1 907	100	1 764	100	1 609	100
	Libérations d'office					
		%		%		%
Achèvement	2 941	58	2 917	57	2 934	60
Révocation pour violation des conditions	1 428	28	1 543	30	1 241	26
Révocation pour infraction						
Sans violence	581	11	542	11	553	11
Avec violence	157	3	147	3	124	3
Total des revocations pour infraction	738	14	689	13	677	14
TOTAL	5 107	100	5 149	100	4 852	100

¹ Les résultats présentés ne correspondent qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence.

² Le résultat pour ce qui est de la libération conditionnelle totale ne comprend que les peines déterminées.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 40

Résultat provincial/territorial¹ des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération

Résultat	Semi-liberté					
	1996-1997		1997-1998		1998-1999	
		%		%		%
Achèvement	217	83	178	82	166	79
Révocation pour violation des conditions	36	14	33	15	32	15
Révocation pour infraction						
Sans violence	7	3	6	3	10	5
Avec violence	1	--	-	-	1	--
Total des revocations pour infraction	8	3	6	3	11	5
TOTAL	261	100	217	100	209	100
	Libération conditionnelle totale					
		%		%		%
Achèvement	339	82	340	84	250	81
Révocation pour violation des conditions	60	15	50	12	46	15
Révocation pour infraction						
Sans violence	12	3	14	3	11	4
Avec violence	1	--	-	-	1	--
Total des revocations pour infraction	13	3	14	3	12	4
TOTAL	412	100	404	100	308	100

¹ Le résultat présenté ne correspond qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

Tableau 41

Assignment à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles après la libération d'office

Année	Pré-libératoire			Post-libératoire		
	Imposée	Détention	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
1996-1997	807 ^f	48 ^f	4	51 ^f	21 ^f	27
1997-1998	1 029 ^f	42 ^f	5	21 ^f	25 ^f	68
1998-1999	884	49	3	12	16	67

¹ Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Tableau 42

Assignment à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale

Année	Pré-libératoire		Post-libératoire		
	Imposée	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
1996-1997	483	6	86	105	93
1997-1998	409	4	89	97	109
1998-1999	302	6	54	72	67

¹ Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Annexes

Annexe A

Estimations de la population du Canada et des provinces/territoires selon le sexe, au 1^{er} juillet, 1996 à 1998

Province/territoire	Sexe	Population adulte			Population totale		
		1996	1997	1998	1996	1997	1998
Milliers							
Terre-Neuve	T.	423.3	422.4	418.5	560.6	554.4	544.4
	M.	209.0	208.3	205.8	279.4	275.9	270.3
	F.	214.3	214.1	212.7	281.2	278.5	274.1
Île-du-Prince-Édouard	T.	100.8	101.8	101.9	136.2	136.8	136.4
	M.	49.1	49.5	49.6	67.2	67.4	67.2
	F.	51.7	52.3	52.3	69.0	69.4	69.2
Nouvelle-Écosse	T.	711.1	716.5	719.2	931.2	934.8	934.6
	M.	344.3	346.7	347.6	456.8	458.4	457.9
	F.	366.8	369.8	371.5	474.4	476.4	476.7
Nouveau-Brunswick	T.	575.6	579.1	581.6	753.0	754.0	753.0
	M.	282.5	284.0	285.1	373.8	373.9	373.1
	F.	293.1	295.2	296.5	379.2	380.1	379.9
Québec	T.	5,588.7	5,636.3	5,685.4	7,274.0	7,307.6	7,333.3
	M.	2,725.5	2,748.9	2,773.5	3,588.2	3,604.1	3,616.3
	F.	2,863.2	2,887.4	2,911.9	3,685.8	3,703.5	3,717.0
Ontario	T.	8,410.7	8,543.0	8,675.2	11,100.9	11,260.4	11,411.5
	M.	4,089.7	4,154.5	4,219.4	5,470.3	5,548.8	5,623.4
	F.	4,321.0	4,388.6	4,455.8	5,630.6	5,711.7	5,788.1
Manitoba	T.	840.0	843.1	846.1	1,134.3	1,136.8	1,138.9
	M.	411.4	412.9	414.5	562.3	563.5	564.5
	F.	428.6	430.1	431.6	572.0	573.2	574.4
Saskatchewan	T.	738.7	743.9	748.9	1,019.5	1,022.2	1,024.4
	M.	363.3	365.9	368.4	507.2	508.4	509.6
	F.	375.4	378.0	380.5	512.3	513.7	514.8
Alberta	T.	2,034.4	2,084.5	2,151.2	2,780.6	2,837.8	2,914.9
	M.	1,017.3	1,042.9	1,076.5	1,400.5	1,429.6	1,468.7
	F.	1,017.1	1,041.6	1,074.6	1,380.2	1,408.2	1,446.2
Colombie-Britannique	T.	2,977.2	3,044.2	3,092.5	3,882.0	3,959.3	4,009.9
	M.	1,469.4	1,501.0	1,523.2	1,934.1	1,971.1	1,994.6
	F.	1,507.9	1,543.2	1,569.4	1,947.9	1,988.2	2,015.3
Yukon	T.	23.1	23.4	23.1	31.9	32.2	31.7
	M.	12.0	12.2	12.1	16.7	16.8	16.6
	F.	11.1	11.2	11.0	15.3	15.4	15.1
Territoires du Nord-Ouest	T.	42.7	42.9	42.7	67.6	67.8	67.5
	M.	22.5	22.6	22.5	35.4	35.5	35.3
	F.	20.1	20.2	20.2	32.2	32.3	32.2
CANADA	T.	22,466.3	22,781.1	23,086.4	29,671.9	30,004.0	30,300.4
	M.	10,996.0	11,149.4	11,298.2	14,691.8	14,853.4	14,997.6
	F.	11,470.2	11,631.8	11,788.2	14,980.1	15,150.5	15,302.8

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie (estimations finales postcensitaires de 1996, et estimations postcensitaires mise à jour pour 1997 et 1998).

Annexe B

Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet 1998

Province/territoire	Sexe	Âge									Total
		18	19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 ans et plus	
Milliers											
Terre-Neuve	T.	8.5	8.4	40.3	38.7	42.5	45.6	45.9	43.0	145.6	418.5
	M.	4.3	4.3	20.7	19.5	20.8	22.6	22.5	21.4	69.7	205.8
	F.	4.2	4.0	19.6	19.2	21.8	23.1	23.3	21.6	75.9	212.7
Île-du-Prince-Édouard	T.	2.0	2.1	9.3	9.2	9.9	10.9	10.5	9.8	38.2	101.9
	M.	1.0	1.0	4.8	4.7	4.9	5.4	5.3	4.9	17.6	49.6
	F.	1.0	1.1	4.5	4.5	5.1	5.5	5.2	4.9	20.7	52.3
Nouvelle-Écosse	T.	12.9	12.6	62.2	63.7	72.1	81.3	76.9	68.7	268.9	719.2
	M.	6.6	6.4	31.3	31.9	35.8	40.3	38.0	34.1	123.3	347.6
	F.	6.3	6.2	30.9	31.8	36.3	41.0	38.9	34.5	145.6	371.5
Nouveau-Brunswick	T.	10.6	10.4	53.2	53.4	58.4	63.9	62.8	57.0	212.0	581.6
	M.	5.4	5.4	27.2	27.4	29.6	31.9	31.4	28.4	98.4	285.1
	F.	5.2	5.0	26.0	26.1	28.8	32.0	31.3	28.6	113.5	296.5
Québec	T.	102.6	100.6	489.5	479.7	575.4	659.1	633.5	555.8	2,089.2	5,685.4
	M.	52.8	51.6	250.3	245.4	294.1	333.2	318.3	276.8	951.2	2,773.5
	F.	49.8	49.0	239.2	234.4	281.4	325.8	315.2	279.0	1,138.0	2,911.9
Ontario	T.	148.4	146.6	747.6	817.1	947.7	1,022.7	924.9	806.3	3,114.0	8,675.2
	M.	76.1	75.4	379.9	407.9	474.6	511.6	456.8	397.9	1,439.1	4,219.4
	F.	72.2	71.2	367.7	409.2	473.1	511.0	468.1	408.4	1,674.9	4,455.8
Manitoba	T.	15.8	15.7	78.0	78.5	83.7	94.0	88.2	77.6	314.6	846.1
	M.	8.1	7.9	40.2	40.2	42.7	47.7	44.3	38.8	144.5	414.5
	F.	7.7	7.7	37.8	38.3	41.0	46.3	43.8	38.8	170.1	431.6
Saskatchewan	T.	15.8	15.7	72.0	64.7	70.3	81.2	79.0	65.1	284.9	748.9
	M.	8.1	8.2	37.1	32.8	35.2	40.9	40.2	33.3	132.5	368.4
	F.	7.7	7.5	34.9	31.9	35.1	40.3	38.9	31.8	152.4	380.5
Alberta	T.	41.8	41.6	213.6	221.9	237.3	269.8	253.5	202.0	669.7	2,151.2
	M.	21.5	21.5	109.7	113.8	121.1	136.0	129.8	103.3	319.9	1,076.5
	F.	20.3	20.1	103.8	108.1	116.2	133.8	123.7	98.7	349.8	1,074.6
Colombie-Britannique	T.	52.9	52.9	263.7	293.9	321.4	355.4	338.9	303.2	1,110.1	3,092.5
	M.	27.2	27.2	134.0	148.6	162.1	178.8	168.6	152.5	524.2	1,523.2
	F.	25.7	25.8	129.7	145.3	159.2	176.6	170.3	150.7	585.9	1,569.4
Yukon	T.	0.4	0.4	1.9	2.5	2.9	3.2	3.2	2.9	5.8	23.1
	M.	0.2	0.2	1.0	1.3	1.4	1.6	1.6	1.5	3.2	12.1
	F.	0.2	0.2	0.9	1.2	1.4	1.7	1.5	1.4	2.5	11.0
Territoires du Nord-Ouest	T.	1.2	1.1	5.3	6.0	6.3	5.9	4.8	3.8	8.4	42.7
	M.	0.6	0.5	2.8	3.1	3.3	3.1	2.6	2.1	4.6	22.5
	F.	0.6	0.5	2.6	2.9	3.0	2.8	2.2	1.7	3.8	20.2
CANADA	T.	412.9	408.1	2,036.6	2,129.3	2,428.0	2,693.0	2,522.0	2,195.2	8,261.3	23,086.4
	M.	212.0	209.7	1,038.9	1,076.4	1,225.6	1,353.0	1,259.5	1,095.1	3,828.1	11,298.2
	F.	200.9	198.4	997.7	1,052.9	1,202.4	1,340.0	1,262.5	1,100.2	4,433.2	11,788.2

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, ils ne correspondent pas exactement aux chiffres de l'annexe A.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Annexe C

Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province/le territoire, 1998-1999

TERRE-NEUVE

Bishop's Falls Correctional Centre
 Corner Brook Detention Centre
 Her Majesty's Penitentiary
 Labrador Correctional Centre
 Newfoundland/Labrador CC for Women
 Salmonier Correctional Institution
 St. John's Pre-Trial Detention Centre
 West Coast Correctional Centre

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Prince Correctional Centre
 Provincial Correctional Centre

NOUVELLE-ÉCOSSE

Antigonish Correctional Centre
 Cape Breton Correctional Centre
 Colchester Correctional Centre
 Cumberland Correctional Centre
 Guysborough Correctional Centre
 Halifax Correctional Centre
 Kings Correctional Centre
 Lunenburg Correctional Centre
 Yarmouth Correctional Centre

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bathurst Day Detention Centre
 Dalhousie Provincial Jail
 Madawaska Regional Correctional Centre
 Moncton Detention Centre
 New Brunswick Central Reformatory
 Saint John Regional Correctional Centre

QUÉBEC

Centre de détention de Québec
 Centre Viger
 Établissement d'Amos
 Établissement de Baie-Comeau
 Établissement de détention de Montréal
 Établissement de Chicoutimi
 Établissement d'Havre-Aubert
 Établissement de Hull
 Établissement de New Carlisle
 Établissement de Rimouski
 Établissement de Rivière-des-Prairies
 Établissement de Roberval
 Établissement de St-Jérôme
 Établissement de Sept-Îles
 Établissement de Sherbrooke
 Établissement de Sorel
 Établissement de Trois-Rivières
 Établissement de Valleyfield
 Maison Tanguay

ONTARIO

Barrie Jail
 Brantford Jail
 Brockville Jail
 Burtch Correctional Centre
 Chatham Jail
 Cobourg Jail
 Cornwall Jail
 Elgin-Middlesex Detention Centre
 Fort Frances Jail
 Guelph Correctional Centre
 Haileybury Jail
 Hamilton-Wentworth Detention Centre
 Kenora Jail
 Lindsay Jail
 L'Original Jail
 Maplehurst Correctional Centre
 Maplehurst Detention Centre
 Metro Toronto East Detention Centre
 Metro Toronto West Detention Centre
 Millbrook Correctional Centre
 Mimico Correctional Centre
 Monteith Correctional Centre
 Monteith Jail
 Niagara Detention Centre
 North Bay Jail
 Northern Treatment Centre
 Ontario Correctional Institute
 Ottawa-Carleton Detention Centre
 Owen Sound Jail
 Parry Sound Jail
 Pembroke Jail
 Peterborough Jail
 Quinte Detention Centre
 Rideau Correctional and Treatment Centre
 Sarnia Jail
 Sault Ste. Marie Jail
 Stratford Jail
 Sudbury Jail
 Thunder Bay Correctional Centre
 Thunder Bay Jail
 Toronto Jail
 Vanier Centre for Women
 Walkerton Jail
 Waterloo Detention Centre
 Wellington Detention Centre
 Whitby Jail
 Windsor Jail

MANITOBA

Brandon Correctional Centre
 Dauphin Correctional Centre
 Egg Lake Camp
 Headingley Correctional Centre
 Milner Ridge Correctional Centre
 Portage Correctional Centre
 Winnipeg Remand Centre
 The Pas Correctional Centre

SASKATCHEWAN

Battlefords Community Correctional Centre
 Besnard Lake (admet les personnes directement)
 Buffalo Narrows Community Correctional Centre
 North Battleford Community Training Residence
 Pine Grove Provincial Correctional Centre
 Prince Albert Community Training Residence
 Prince Albert Correctional Centre
 Regina Community Training Residence #1
 Regina Community Training Residence #2
 Regina Provincial Correctional Centre
 Saskatoon Community Training Residence
 Saskatoon Provincial Correctional Centre

ALBERTA

Bow River Correctional Centre
 Calgary Correctional Centre
 Calgary Remand Centre
 Edmonton Remand Centre
 Fort Saskatchewan Correctional Centre
 Lethbridge Correctional Centre
 Medicine Hat Remand Centre
 Peace River Correctional Centre
 Red Deer Remand Centre

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Alouette River Correctional Centre
 Bear Creek Camp
 Burnaby Correctional Centre for Women - milieu fermé
 Burnaby Correctional Centre for Women - milieu ouvert
 Chilliwack CCC
 Ford Mountain Camp
 Fraser Regional Correctional Centre
 Hutda Lake Camp
 Kamloops Regional Correctional Centre
 Mount Thurston Camp
 Nanaimo Correctional Centre
 New Haven Camp

COLOMBIE-BRITANNIQUE - CONTINUÉE

Prince George Regional Correctional Centre
 Rayleigh Camp
 Stave Lake Camp
 Surrey Pre-Trial Services Centre
 Terrace Community Correctional Centre
 Vancouver Island Regional Correctional Centre
 Vancouver Pre-Trial Services Centre

YUKON

Teslin Community Correctional Centre
 Whitehorse Correctional Centre

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Baffin Correctional Centre
 South Mackenzie Correctional Centre
 Territorial Women's Correctional Centre
 Yellowknife Correctional Centre

Annexe D

Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 1998-1999**TERRE-NEUVE**

St. John's - CCC

NOUVELLE-ÉCOSSE

Carlton Centre - CCC
 Carleton Centre Annexe
 Nova Institution for Women
 Springhill Institution

NOUVEAU-BRUNSWICK

Atlantic (Renous) Institution
 Dorchester Institution
 Parrtown Centre
 Westmorland Institution

QUÉBEC

CCC Hochelaga
 CCC Laferrière
 CCC Marcel-Caron
 CCC Martineau
 CCC Ogilvy
 CCC Sherbrooke
 Centre fédéral de formation
 Établissement Archambault
 Établissement Cowansville
 Établissement Donnacona
 Établissement Drummond
 Établissement Joliette
 Établissement La Macaza
 Établissement Leclerc
 Établissement Montée St-François
 Établissement Port Cartier
 Centre régional de réception
 Établissement Ste-Anne-des Plaines

ONTARIO

Bath Institution
 Beaver Creek Institution
 Collins Bay Institution
 Frontenac Institution
 Fenbrook Institution
 Grand Valley Institution for Women
 Hamilton CCC
 Isabel McNeil House (Femmes)
 Joyceville Institution
 Keele CCC
 Kingston Penitentiary
 Millhaven Institution
 Pittsburgh Institution
 Prison for Women
 Portsmouth CCC
 Regional Treatment Centre - Ontario
 Warkworth Institution

MANITOBA

Osborne CCC
 Rockwood Institution
 Stony Mountain Institution

SASKATCHEWAN

Oskana CCC
 Okimaw Ohci Healing Lodge
 Regional Psychiatric Centre (Prairie)
 Riverbend Institution
 Saskatchewan Penitentiary

ALBERTA

Bowden Institution
 Drumheller Institution
 Edmonton Institution
 Edmonton Institution for Women
 Grande Cache Institution
 Grierson Institution
 Pe Sakastew Centre

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Elbow Lake Institution
 Ferndale Institution
 Kent Institution
 Matsqui Institution
 Mission Institution
 Mountain Institution
 Regional Health Centre (Pacific)
 Sumas CCC
 William Head Institution

Methodologie

Les données résumées dans ces tableaux de données sont extraites de l'Enquête annuelle sur les services correctionnels pour adultes (SCA) réalisée selon l'exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars). L'enquête recueille des données agrégées sur le nombre de cas et les caractéristiques des cas pour les délinquants adultes relevant des organismes correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux du Canada. Les données sur les dépenses de fonctionnement et le personnel sont aussi recueillies selon l'exercice au moyen de l'enquête SCA sur les ressources et les dépenses du personnel (RDP). Il importe de mentionner que les données sur les dépenses qui sont déclarées ne comprennent pas les « frais d'immobilisation » (p. ex., les coûts de construction des établissements) qui sont engagés en sus des coûts opérationnels quotidiens. Les données des deux enquêtes sont recueillies au moyen de questionnaires papier qui sont envoyés aux organismes provinciaux/territoriaux et fédéraux responsables de l'administration des services correctionnels. Compte tenu de la nature agrégée de l'enquête, l'analyse des données comporte plusieurs limites. Par exemple, comme les divers secteurs de compétence déclarent les médianes et les moyennes en se fondant sur leurs microdonnées respectives, il n'est pas possible de calculer des médianes globales pour divers éléments d'information. En outre, l'établissement de tableaux croisés des éléments d'information étant restreint aux catégories de données agrégées de l'enquête, on ne peut examiner les caractéristiques de certains types de délinquants, ce qui limite les niveaux de détail de l'analyse des données.

Glossaire

Accusations multiples (AM) – Si le contrevenant est accusé et reconnu coupable de plus d'une infraction, chaque accusation est comptée et reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Admissions – Les données sur les admissions montrent et mesurent l'évolution du nombre de cas des organismes correctionnels d'une année à l'autre. Ces données ne donnent pas une indication exacte du nombre d'individus qui relèvent des services correctionnels, car il se peut qu'une personne soit comptée plusieurs fois dans les données d'admissions. L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes recueille les renseignements suivants sur les personnes qui sont admises en détention : la durée de la peine/type de décision; l'âge et le sexe du contrevenant; l'origine ethnique du contrevenant (c.-à-d. Autochtone/non-Autochtone); et l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné.

Adultes accusés – Désigne le nombre de personnes accusées par la police par rapport avec une affaire précisée. Si la personne est accusée de plus d'une infraction, on applique la règle de l'infraction la plus grave, c'est-à-dire qu'on consigne l'infraction la plus grave.

Affaires déclarées – Lorsqu'un crime est rapporté à la police par un citoyen, l'affaire est consignée comme une affaire « déclarée ». La police procède alors à une enquête préliminaire pour déterminer la validité du rapport. En outre, les affaires « déclarées » comprennent celles qui sont découvertes par la police elle-même.

Affaires liées à des infractions aux autres lois fédérales – Ces affaires concernent les infractions prévues par les lois fédérales autres qu'au Code criminel, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et à la *Loi sur les aliments et drogues*. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur l'immigration*, à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la faillite*.

Affaires relatives à d'autres infractions prévues par le Code criminel – Ces affaires ont trait aux infractions qui ne sont pas considérées comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution et les infractions relatives aux armes offensives.

Âge – Âge de la personne au moment de l'admission à un établissement de détention.

Autres genres de détention temporaire – Désigne les détenus qui ne sont ni sentencés ni en prévention. Il s'agit habituellement de personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration* ou admises suite à la suspension de la libération conditionnelle.

Capacité – Désigne la capacité prévue lors de la construction de l'établissement. Désigne la **capacité opérationnelle** désigne le nombre de détenus que l'établissement peut contenir dans des circonstances normales. La **capacité spéciale** est destinée à des usages tels que les cas de maladie, de discipline, de protection, etc. Comprend la ségrégation disciplinaire, les cellules médicales et les lits pour soins médicaux.

Compte inscrit au registre – Désigne le nombre de détenus qui sont inscrits au registre de l'établissement. Il se peut qu'un certain nombre de détenus soient temporairement en liberté pour des raisons médicales, en permission de sortir, en semi-liberté ou en liberté illégale de l'établissement.

Comptes quotidiens moyens – Étant donné que le nombre de contrevenants dans la population correctionnelle varie d'une journée à l'autre (car des détenus sont mis en liberté et d'autres contrevenants sont incarcérés), les autorités correctionnelles procèdent à des comptes quotidiens des détenus confiés à leur garde. Les comptes représentent le nombre de détenus présents dans les établissements à un moment donné, et ils fournissent les chiffres de la population quotidienne moyenne dans les établissements de détention. Les autres données recueillies parallèlement aux comptes par l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes portent sur le statut du détenu (prévenu/condamné/autre).

Compte réel – Désigne le compte quotidien moyen de contrevenants qui doivent, en vertu de la loi, être détenus dans un établissement et qui sont présents au moment où le compte est effectué.

Condamnation à l'emprisonnement avec sursis – Une disposition importante de la loi prévoit la création d'une nouvelle solution de rechange à l'incarcération, appelée condamnation avec sursis et purgée en milieu communautaire. S'il est satisfait à certains critères juridiques, un juge peut imposer une peine d'emprisonnement avec sursis à un contrevenant qui, autrement, aurait été envoyé en prison. Selon

les conditions de la condamnation avec sursis, le contrevenant purgera la peine d'emprisonnement dans la collectivité, pourvu qu'il respecte les conditions imposées par le tribunal dans l'ordonnance de condamnation avec sursis. Si le contrevenant enfreint ces conditions, il peut être envoyé en prison pour purger le reste de cette peine.

Décision – Sentence prononcée par un tribunal dans les cas où une personne est trouvée coupable d'une infraction.

Décision la plus sévère (DPS) – Lorsque le contrevenant reçoit plus d'une condamnation, l'infraction qui entraîne la plus longue peine, déterminée au *Code criminel*, est imposée et celle-ci est reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Dollars constants – Montants en dollars calculés annuellement et rajustés pour tenir compte de l'inflation, de sorte que les montants annuels sont directement comparables.

Durée du séjour en jours – Désigne le calcul que l'on fait en multipliant le compte quotidien moyen réel pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours pour l'année, afin d'obtenir la durée totale de la détention.

Durée totale de la peine – C'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées.

Évasion – Inclut les évasions d'une garde légale ou en liberté avant l'expiration d'une période d'emprisonnement.

Évasion d'un niveau de sécurité multi-sécuritaire maximale – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à niveau multi-sécuritaire ou maximal ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité moyen – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à sécurité moyen ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité minimal – Le départ non autorisé d'un détenu d'un établissement à sécurité minimale.

Infraction la plus grave (IPG) – Cette mesure est fondée sur l'Enquête de la déclaration uniforme de la criminalité, qui définit une affaire selon la règle de l'infraction la plus grave de l'affaire. Aux fins de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes on applique la même règle pour déterminer l'infraction la plus grave pour laquelle le contrevenant a été incarcéré. Par exemple, si le contrevenant est condamné pour plus d'une infraction, l'infraction la plus grave est comptée.

Libération d'office – Le contrevenant fédéral est éligible de faire une demande à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine. Plusieurs contrevenants fédéraux à qui n'obtiennent pas la libération conditionnelle doivent être libérés dans la communauté après avoir purgé deux tiers de la peine. Ce processus est connu sous le nom de libération d'office.

Libération sous condition – La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de mise en liberté comme la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, les permissions de sortir et la mise en liberté d'office.

Mandat de dépôt – Désigne le document légale spécifiant la manière dont le contrevenant doit être traité à son admission comme condamné en détention provinciale/territoriale et fédérale.

Médiane – La médiane représente le point central lorsque les valeurs sont placées par ordre de grandeur, la moitié des valeurs étant inférieure à la médiane et la moitié y étant supérieure.

Mesures de rechange – Désigne des programmes formalisés, autres que des procédures judiciaires, conçus pour équilibrer le droit de la société à la protection et les besoins des adultes aux prises avec la justice.

Mise en liberté provisoire par voie judiciaire – Mise en liberté dans la collectivité d'un détenu en attente d'une nouvelle comparution en cour.

Nombre total de jours passés en détention – On calcule le nombre total de jours passés en détention en multipliant le compte réel quotidien moyen pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours que compte l'exercice financier en question.

Ordonnance de dédommagement – Une condition enjoignant le contrevenant d'indemniser la victime pour les blessures, les pertes ou dommages à la propriété en résultat de l'infraction.

Ordonnance de services communautaires (OSC) – Une ordonnance du tribunal qui permet aux contrevenants d'effectuer un certain nombre d'heures de travail ou service bénévole au profit de la collectivité.

Par habitant – Désigne le calcul que l'on fait en divisant des dépenses par le nombre d'habitants, afin d'obtenir le coût d'habitation des contrevenants en détention imputé à chaque Canadien.

Prévenus – Désigne une personne pour laquelle le tribunal a ordonné le placement sous garde en attendant une nouvelle comparution en cour. Ces personnes, dont la peine n'a pas été déterminée, peuvent être détenues pour plusieurs raisons (p. ex., on craint qu'elles ne se présenteraient pas à leur date de comparution prévue, elles représentent un danger pour elles-mêmes et pour les autres, il y a un risque de récidive).

Probation – Les ordonnances de probation sont des décisions imposées par le tribunal qui ne comportent pas un placement sous garde. Le contrevenant est remis en liberté sous la surveillance d'un agent de probation. Il demeurera en liberté à la condition qu'il se comporte de la façon que lui indique son agent de probation.

Révocation – Lorsque le contrevenant en libération conditionnelle ou d'office est réincarcéré pour une peine d'emprisonnement supplémentaire après avoir commis et accusé d'une infraction durant la période de liberté.